SEANCE DU 26 JUIN 2017.

Présents : M. V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;
M.M. A.PERPETE, A.BALON, J-M.TRIFFAUX, Mme A-C.GOFFINET- BEKAERT, M.A.EVEN, Echevins;
M.R.BIREN, M.G.MEDINGER, M.G.SCHUSTER, M.R.MULLER, M.B.DAXHELET, M.D.LAFORGE, M. K.MITRI, Mme J.DENIS, M. M.SAINLEZ, M. R.GAUDRON, M.H.MANIGART, Melle P.SCHMIT, Mme M.WILLEMS, M J.DECHAMBRE, M.M.LAQLII, M. D.KARENZO, Mme S. SAUCEZ, Conseillers;
Melle M.NEUBERG, Présidente du C.P.A.S
M. Ph. DEFRANCE, Directeur général.

M. le Président ouvre la séance publique à 19 heures et 15 minutes.

1. TRAVAUX COMMUNAUX : Présentation par M. DAVIN du TEC des changements de numérotations des lignes de bus urbains.

*****

Monsieur DAVIN du TEC entre en séance.

*****

Monsieur DAVIN propose des nouvelles possibilités de mobilité. Il précise que le transport en commun est un transport de masse où on transporte des gens en grand nombre vers une destination commune, et c'est à l'opposé des besoins individuels des gens qui se déplacent de manière isolée aussi bien dans l'espace que dans le temps. Il dit que pour mettre en place ce système de transport plus adapté aux déplacements individuels, ils ont besoin de l'appui d'acteurs locaux, comme par exemple les Communes. Il ajoute que de récentes analyses ont démontré que si rien ne change en matière de transports en commun, le transport en bus ou en train perdrait 20% de parts de marché d'ici 2030. Il explique qu'il risque d'y avoir une désertification des transports dans les zones rurales et qu'on entamerait ainsi un cercle vicieux en supprimant des bus dans des zones rurales pour les concentrer en ville. Au niveau du contrat du service public pour les TEC, il dit vouloir contribuer à ce que le transport en commun soit toujours pertinent, et ce également dans les zones rurales. Il explique comment faire pour rendre le réseau de transport en commun plus performant. Soit en augmentant le nombre de bus, il explique qu'aux heures de pointe les bus sont surchargés, bondés d'étudiants, alors qu'en heures creuses les bus ne sont plus assez attractifs et roulent bien souvent avec quelques voyageurs dans des grands bus de 94. Il ajoute que le coût du kilomètre est important, et que le taux de couverture, c'est-à-dire les recettes par rapport aux dépenses, ne couvrent que 30% des frais. Il dit qu'augmenter le nombre de bus dans les zones rurales n'est pas nécessairement la solution la plus pertinente puisque le coefficient de couverture baisse encore plus lorsqu'on est en campagne plutôt qu'en ville. Il dit que c'est pour cette raison qu'ils ont décidé de mener une étude assez poussée sur le Sud de la Province de Luxembourg pour optimiser le réseau, et le rendre plus fiable, plus rapide et plus ponctuel. Et ce, de façon à ce que ce réseau soit plus actif pour la clientèle en essayant de vouloir capter les parts de marché, principalement en heures creuses puisqu'aujourd'hui le réseau est principalement orienté vers les besoins scolaires. Pourtant, il dit qu'en dehors des déplacements scolaires ou professionnels, les déplacements pour les loisirs de manière générale sont beaucoup plus nombreux. Il ajoute qu'il y a un potentiel important à essayer de capter cette clientèle-là. Il poursuit en disant qu'il est possible d'y arriver, mais si le réseau est performant, rapide et fiable. Il dit que le périmètre de l'étude c'est simplement le périmètre entre Arlon, Athus et Virton où on a une densité de population bien plus importante qu'ailleurs en Province de Luxembourg, et l'axe beaucoup moins densément peuplé entre Bastogne et Arlon. Il explique que dans la première zone on a une densité moyenne de population moyenne de 181 par km² alors que sur l'axe

Arlon-Bastogne, on est à 52 habitants par km² et qu'ils vont traiter ces deux zones à caractéristiques différentes de manière différente en matière de desserte en transport en commun. L'objectif de la réorganisation c'est de hiérarchiser le réseau, il rappelle qu'au niveau du périmètre de l'étude, dans le triangle Arlon-Athus-Virton on a une densité de population relativement élevée par rapport au reste de la Province de Luxembourg, on a Arlon-Aubange-Athus et Virton qui sont les pôles principaux. Il poursuit et explique qu'ils souhaitent mieux desservir la région du Val d'Away, du Cora Messancy et le zoning d'Athus. Il dit qu'il ne va pas s'attarder sur les améliorations qui seront menées dans ces communes-là et qu'il va se concentrer aujourd'hui sur la desserte de la Commune d'Arlon. Il rappelle qu'entre Arlon et Bastogne il y a une très faible densité de population et qu'ils vont être amenés à revoir les lignes historiques qui circulent actuellement dans cette zone-là. Il explique qu'ils veulent simplifier le réseau parce que les lignes historiques ont évolué tout en restant sur l'ancienne structure. Pour les bus de la ligne 167A (Athus-Virton) il y a 78 parcours différents en cours de journée. Les étudiants connaissent leur parcours, mais pour la clientèle qui veut se déplacer en dehors des heures de pointe on constate que beaucoup de personnes ont des difficultés à savoir si réellement le bus va passer devant chez elles et si le bus est en correspondance avec les trains. Il dit qu'ils veulent refondre ces réseaux-là, en sachant qu'à Musson on a, en plein après-midi pendant les vacances, 5 bus qui passent dans la même demi-heure, mais qu'à d'autres moments de la journée il n'y a pas de desserte. Il précise qu'ils voudraient réorganiser tout cela afin de mieux échelonner la desserte au cours de la journée. Il dit que pour arriver à hiérarchiser ce réseau-là, on n'a pas des coûts illimités car la contrainte principale du projet c'est de travailler à budget constant, et de garder la répartition de l'offre entre la régie, c'est-à-dire ce que le TEC assure avec ses propres véhicules et ses propres chauffeurs, et ce que l'on sous-traite à des exploitants privés, car de nos contrats de gestion nous avons une balance, un équilibre à respecter dit-il. Il ajoute qu'ils ont fait beaucoup d'enquêtes de terrain afin de connaître quelle était la demande des gens, ils ont réalisés pas mal d'enquêtes et de comptage dans les bus et depuis deux ans ils ont la validation obligatoire à bord des bus avec la carte MOBIB. Ce qui donne tout un ensemble de données qu'ils pourront analyser pour essayer de créer un réseau plus performant qui va s'appuyer sur deux lignes principales qui vont relier les pôles importants qui sont Arlon-Athus et Virton, des lignes intermédiaires qui ont pour objectif de rabattre vers ces lignes principales ou de desservir plus finement les villages et le réseau scolaire, qui lui est relativement déjà bien fourni aujourd'hui et qui sera simplement simplifié en terme de numérotation. Et aussi s'appuyer sur des solutions alternatives pour permettre aux personnes qui voyagent de manière isolée d'avoir toujours des solutions de dépannage pour se déplacer. Il dit que les lignes principales ce sont des lignes qui vont avoir une fréquence élevée, il ajoute qu'on n'est pas dans un réseau urbain et qu'en Province de Luxembourg les lignes en fréquence élevées ce sont des lignes qui ont une fréquence d'un bus toutes les heures, commençant à 6 heures du matin et allant jusqu'à 21 heures le soir, mais que ce sont des lignes directes, c'est-à-dire que les bus ne vont plus commencer à serpenter dans tous les petits villages ou quartiers, de façon à avoir une vitesse commerciale élevée et un déplacement qui soit concurrentiel dans certaines mesures avec une voiture individuelle. Il dit que ce sont des lignes qui circulent du lundi au dimanche et qui sont dans le cas précis ici cadencées sur les horaires hissés en gare d'Arlon. On vise pour ces lignes une rapidité, une fiabilité et une ponctualité. Il dit qu'il y aura une ligne entre Arlon-Virton, c'est la ligne 19 actuelle qui va rester sur l'axe principal de la N82 et une ligne entre Arlon-Athus et Virton qui restera également sur les axes principaux à Messancy, en desservant le village de Messancy et le centre d'Athus. Ensuite les lignes intermédiaires ce sont des lignes qui ont une fréquence d'un bus toutes les deux heures, qui vont rouler du lundi au vendredi, ainsi qu'en vacances, et qui seront dans la mesure du possible cadencées également sur les horaires des trains en gare d'Arlon, et sur les lignes principales qui ont été citées, à des points de correspondance qui seront aménagés en conséquence. Il dit que dans la mesure du possible ils essayeront de desservir avec ces lignes les gares secondaires

telles que les gares de Saint-Mard-Athus, qui se trouvent dans le périmètre de l'étude, sans nécessairement assurer toutes les correspondances. Car si on multiplie les correspondances train en plus des correspondances entre bus, le réseau ne devient plus assez attractif pour la clientèle. Il s'aide d'une carte et explique où se trouve le maillage des lignes principales intermédiaire entre Arlon-Athus et Virton et montre que sur la Commune d'Arlon, il y a très peu de changements concernant ces lignes-là. Il dit que depuis quelques années ils ont quitté le dépôt de Martelange pour s'installer à Stockem, et ils se rendent compte qu'il y a très peu de voyageurs pendant les heures creuses sur les lignes existantes entre Arlon et Martelange. Il pense limiter la desserte et la faire démarrer du village de Heinstert pour venir sur Arlon. Il ajoute que tout le côté droit de la nationale 4 en allant vers Martelange sera abandonné en matière de desserte, car aujourd'hui les quelques bus qui passent encore dans ces petits villages-là ne sont plus utilisés. Il dit que la grande nouveauté pour Arlon c'est la création de deux lignes péri-urbaine, le service urbain d'Arlon qui existe depuis 1995 a été renforcé en 2003 et est constitué de trois circuits concentrés sur le centre urbain d'Arlon. Il ajoute qu'ils vont créer deux lignes intermédiaires, une au départ de Heinsch qui va passer par Heinsch, Freylange, Viville et desservir le centre-ville d'Arlon, et une deuxième ligne qui va desservir les villages de Bonnert, Frassem et Waltzing ; Waltzing qui est déjà aujourd'hui desservi par la ligne 34 et qui va demeurer pour la desserte scolaire. Il dit que depuis plusieurs années on dessert le quartier du Pannebourg qui a sa pertinence aux heures scolaires, mais en heures creuses personne ne prend le bus dans le quartier du Pannebourg. Il ajoute qu'ils vont réduire la desserte de Waltzing au niveau de l'école, de manière à maintenir la desserte du centre du village et de ressortir derrière le complexe sportif et la piscine, de façon a desservir le noyau d'habitat qui se trouve dans ce quartier. L'objectif de cette ligne-là, notamment la ligne qui vient de Heinsch, pourrait desservir le quartier du Wäschbour du dépôt de bus, de façon à offrir une desserte dans ce quartier moyennant la précaution qu'on veille bien avec la police qu'il n'y ait pas de voitures qui stationnent au niveau du rond-point qui se trouve dans ce quartier. Au niveau des lignes scolaires il n'y a pas de changement, toutes les lignes qui sont fortement fréquentées par les étudiants vont venir renforcer toutes les lignes qu'elles soient principales ou intermédiaires aux heures scolaires, ce sont des renforts et des dédoublements, ou alors maintenir une desserte des quartiers ou des villages qui sont plus isolés et qui ne sont pas sur les axes du réseau structurant. Ce sont des lignes qui ne circulent qu'en période scolaire et qui sont généralement réduites à un aller-retour en journée en correspondance avec les horaires des écoles. Il s'agit de lignes régulières qui restent accessibles à tout le monde. Il montre sur l'extrait de la carte que ces lignes desserrent tous les villages, qu'il n'y a aucune desserte abandonnée au niveau du réseau scolaire. Il signale une petite parenthèse concernant certaines lignes et précise qu'aujourd'hui ils desservent 5 lignes au niveau de la Province de Luxembourg, qui rejoignent Luxembourg Ville. Ces lignes-là ne font pas partie de l'étude puisqu'elles ciblent une clientèle particulière, ce sont les gens qui vont travailler au Luxembourg, il explique qu'ils sont en attente de coordination avec les autorités du Grand-Duché pour voir dans quelle mesure ils peuvent coordonner leurs offres avec les lignes qui sont organisées par le Ministère Grand-Ducal. Il dit que ce sont des lignes qui seront amenées à être revues dans le cadre du smog et de la mise en service d'un P+R éventuellement à Stockem. Il poursuit et explique qu'au niveau des canaux de communications, les lignes principales et intermédiaires ce sont des lignes qui feront toujours l'objet d'une plaque au niveau des arrêts, avec l'intitulé de la ligne de l'arrêt de la zone qui feront toujours l'objet d'une publication d'un fascicule horaires et de renseignements sur le site www.infotec.be. Par contre, comme les lignes scolaires sont amenées à être beaucoup plus régulièrement modifiées, et ce en fonction des rentrées scolaires et des nouveaux étudiants en charge, elles ne feront plus l'objet de distribution de fascicules horaires qui sont généralement simplement lus une fois et puis jetés à la poubelle. Ils vont donc utiliser des moyens de communication beaucoup plus rapides et beaucoup plus modernes pour contacter directement les élèves via les écoles, les réseaux sociaux, soit par les moyens de communications qui existent pour le moment. Il explique la raison

pour laquelle il faut dissocier les parcours scolaires des lignes principales et des lignes secondaires. C'est tout simplement pour offrir plus de clarté au niveau du réseau, et aussi pour permettre aux étudiants de reconnaître beaucoup plus facilement leur bus. En effet, comme il l'a expliqué précédemment, pour le moment à la gare d'Arlon il y a cinq bus de la ligne 167A qui arrive en même temps et qui vont dans la même direction, mais en desservant différemment (par tel ou tel village notamment). Il dit qu'il y parfois des cafouillages à ce niveau-là, donc en séparant les parcours scolaires en renumérotant autrement ce sera beaucoup plus facile pour les étudiants. Il en vient ensuite aux solutions alternatives et dit que le TEC est un transport de masse qui doit se concentrer sur des flux importants de déplacements. Il ajoute que même un voyageur vivant dans un endroit un peu plus isolé doit également pouvoir compter sur une solution de dépannage s'il n'a pas de voiture, de voisin etc.… il poursuit et dit qu'il y a un certain nombre d'applications qui se mettent en place, que ce soit via la voiture partagée, le bus à la demande, le covoiturage, le vélo, etc. … il faut essayer de s'appuyer sur ces mesures et le TEC aurait un rôle de centrale de mobilité , de coordinateur. Il ajoute que sur Arlon il y a beaucoup de solutions qui existent (la locomobile, le FlexiTEC, le forum pour la mobilité…). Il dit qu'il y a énormément d'initiative mais on se rend compte que les gens en ayant réellement besoin ne connaissent pas ces différentes alternatives. Il poursuit en disant qu'ils vont aussi intervenir beaucoup sur l'intermodalité vélo-bus, car l'utilisation du vélo permet d'augmenter le périmètre d'attractivité d'une ligne, notamment à présent avec l'émergence des vélos électriques, avec lesquels on peut faire de 3 à 5 km. Il précise qu'il existe des box fermés qui peuvent êtres financés comme les abribus par le Tec même s'ils restent au final la propriété des communes. Ensuite il explique qu'en ce qui concerne la renumérotation des lignes ils aimeraient simplifier la numérotation historique, comme 167A – 155A2 … il dit que ce sont des numéros qui n'ont plus grand-chose de compréhensible aujourd'hui. Il ajoute qu'on peut aussi travailler par secteur géographique, par exemple les lignes qui iraient à destination d'Arlon porteraient un numéro dans la vingtaine, les lignes à destination de Virton porteraient le trente etc. Les lignes principales et intermédiaires auraient deux chiffres. Par contre, afin de bien les discerner des autres lignes, les lignes scolaires porteraient trois chiffres. Il poursuit et dit que pour la région d'Arlon cela ne change pas grand-chose, la ligne 19 reste la 19, par contre la 167A devient la ligne 16. La ligne 72 devient la ligne 21, la ligne 20 qui est une ligne entre Rachecourt et Arlon reste 20,… Il ajoute que les deux nouvelles lignes périurbaines porteront le numéro 25 pour celle qui vient de Heinsch et celle qui dessert Bonnert-Frassem aurait le numéro 26. Par contre ce sont les deux numéros utilisés pour le service urbain d'Arlon, il faudra donc changer également la numérotation des services urbains. Il montre sur le diaporama qu'en scolaire, il y a aura la ligne principale (la ligne 19) et les variantes scolaires porteront les numéros 191, 199, 192… Il espère que ce système de numérotation facilitera les choses pour la clientèle. Il revient ensuite sur le service urbain dont la numérotation sera changée ; il explique que le service urbain sera scindé en cinq circuits et non plus en trois comme c'est actuellement le cas. Il ajoute que ces circuits porteront les lettres « A – B – C- D – E » et les indique sur le diaporama : un circuit qui va vers le centre commercial de l'Hydrion, le B qui ira du centre commercial vers le quartier Callemeyn en passant par le centre-ville, le circuit Semois qui est plutôt au sud de la commune (le quartier de la rue Hallebardier, l'Athénée, l'avenue Patton), le quartier du Galgenberg porterait le circuit D les circuits E termineront tous à la clinique. Il explique qu'il est nécessaire de procéder à ce changement étant donné que ces bus passent à de multiples reprises dans la journée, ils circulent toutes les demi-heures, au niveau de la gare il y a environ dix bus qui passent à l'heure et la clientèle peu habituée a du mal à s'y retrouver, avec cette nouvelle numérotation et ce changement de couleur ils espèrent que ce sera plus clair pour la clientèle. Il souhaite que ces changements pourraient se faire au premier septembre 2019 de façon à anticiper ces changements-là et ne pas complexifier les changements par rapport aux autres changements qui eux interviendraient au premier janvier 2018. Il tient également à en profiter pour donner une petite recommandation par rapport à l'arrêt de la gare qui

est un des arrêts les plus fréquentés du service urbain car à lui seul il concerne 11% des 200.000 voyageurs par an qui fréquentent le service urbain d'Arlon ; il poursuit et explique qu'une revendication de la clientèle ce serait de pouvoir bénéficier de conditions d'attente un peu plus confortables, notamment avec au minimum la présence d'un banc et idéalement la présence d'un abri. Il ajoute encore que pour avoir un réseau de transports en commun efficace il faut éviter d'avoir des aménagements urbains qui pénalisent la vitesse commerciale et la ponctualité des bus, et donc dans la mesure du possible, bien qu'ils soient nécessaires à certains endroits, c'est d'éviter les dispositifs ralentisseurs, ou alors d'utiliser des dispositif ralentisseurs qui sont en adéquation avec les passages des bus, comme les chicanes ou les coussins berlinois. Il dit qu'il faut aussi éviter la multiplication d'entraves qui entraînent une déviation des lignes de bus et il est toujours difficile d'informer correctement la clientèle lorsqu'il faut dévier pour un marché, une brocante, des travaux qui sont nombreux sur Arlon. Il termine en disant que le dossier a été présenté au Conseil d'administration du mois de juin et qu'ils ont reçu l'accord de principe pour poursuivre l'étude. Les changements qui sont annoncés aujourd'hui seront probablement bien d'actualité au premier janvier 2018, ils seront confirmés par une décision officielle du Conseil d'administration, peut-être au mois de septembre. Il ajoute que cela laisse encore quelques mois pour adapter certains itinéraires ici et là et de mettre place l'information pour la clientèle.

Monsieur MAGNUS remercie Monsieur DAVIN et prend note de son dernier souhait à propos des ralentisseurs. Il précise que la circulation des bus est parfois une des raisons pour lesquelles il y a des demandes de pose de ralentisseurs qui sont refusées.

Monsieur BALON annonce qu'un endroit a été trouvé pour l'abribus de la gare, il ajoute que cela n'a pas été simple. Il ajoute qu'on fera une convention et que ce dossier avance bien. Il remercie Monsieur DAVIN de faire en sorte que les PMR puissent entrer dans les bus, même si cela nous fait parfois perdre quelques places de parking. Il dit également être très satisfait du quatrième circuit urbain.

Monsieur PERPETE explique que dernièrement il discutait avec Monsieur le Conseiller René Muller, et ils se rappellent que le dépôt actuel du TEC a été inauguré en octobre 2015 ; ils se demandent ce que va devenir celui de la rue Sainte-Croix, s'il va disparaître ou servira encore partiellement.

Monsieur DAVIN dit que la priorité était de quitter le dépôt vétuste de Martelange et que le dépôt de Stockem a été construit en vue d'accueillir des bus de Martelange et une partie des bus excédentaires du dépôt de la rue de Bastogne. Il ajoute que le problème est qu'au dépôt de la rue de Bastogne il y a également un centre d'entretien et donc l'objectif c'est de déplacer l'ensemble des installations à Stockem dans une deuxième phase des travaux qui doit encore se réaliser sur fonds propres. Il dit que lorsque le budget le permettra, ils devraient à terme quitter la rue de Bastogne pour mettre toutes leurs installations à Stockem, mais il ajoute que ce n'est pas pour tout de suite.

Monsieur GAUDRON dit qu'on voit la volonté d'améliorer tout ce qui est question d'affichage, avec des numéros de lignes plus clairs, des circuits urbains qui indiquent les directions, il trouve cela très positif. Il ajoute que ce qui est parfois compliqué pour les utilisateurs, c'est qu'avec les menus déroulants à l'avant des bus, parfois sur les quelques secondes d'arrivée du bus, l'utilisateur n'a pas toujours l'occasion d'identifier si c'est bien le bus qu'il doit prendre ou un autre. Il pense que ce serait peut-être plus judicieux d'avoir un affichage fixe avec la direction plutôt que ces menus déroulants qui peuvent parfois poser problème pour l'utilisateur. Il souhaite souligner un autre élément, qui ne fait pas directement l'objet de la présentation, c'est une solution pour la jonction avec la ligne 222, il explique que c'est cette ligne Grand-ducale qui part de Steinfort et qui va vers Luxembourg Ville. Il pense qu'il faudrait soit

trouver un accord où les Grand-ducaux viennent jusqu'à Arlon, ou avoir le TEC qui peut faire la jonction jusque Steinfort, ou partager les lignes… il ne sait pas ce qui serait le plus intéressant pour le TEC mais il trouve que c'est un élément à voir dans les réflexions de négociations avec le Luxembourg. Il demande également si un travail est mené au niveau des applications Smartphone pour avoir une application de pointe au niveau des horaires. Il sait qu'il existe déjà quelque chose mais il pense que cela devrait être un peu modernisé. Il poursuit et dit que ce serait certainement intéressant pour les Conseillers d'avoir un jour une présentation plus approfondie, même par écrit, du fonctionnement de FLEXITEC, et si cela répond aux objectifs qui avaient été fixés au lancement du projet.

Monsieur DAVIN répond à la question concernant la renumérotation et signale qu'aujourd'hui, dans le film déroulant du bus, on doit faire passer beaucoup d'informations, c'est le bus à destination de Virton via Saint-Léger. Il ajoute qu'ils sont obligés de faire défiler cette information-là. L'objectif est que les gens auront cette variante qui s'exprimera par un numéro 393 en beaucoup plus grand, ce qui fait que lorsque le bus arrive à la rue du 25 Août, les personnes voient le bus monter et savent tout de suite quel bus choisir, et ils ne devront pas se faufiler entre tout le monde pour rejoindre le bus. Il précise qu'au lieu d'avoir un circuit urbain Galgenberg à la destination de la clinique, ce sera là aussi A-B-C-D, donc il faudra un peu de temps pour que la clientèle s'habitue, mais à terme cela devrait être beaucoup plus facile pour la clientèle de l'urbain. Il répond ensuite à la deuxième question à propos de la ligne 222 de Steinfort. Il estime que c'est très pertinent pour les gens qui vont stationner leur véhicule à Steinfort et qui prennent la ligne, mais il trouve que cette ligne-là n'est pas assez performante en termes de temps de parcours. Il dit que si on met sa voiture à Steinfort on met quasiment 40 minutes pour rejoindre le centre-ville car c'est une ligne qui fait tous les arrêts. Il pense que ce serait beaucoup plus pertinent si cette ligne-là pourrait venir jusqu'Arlon mais en ne faisant qu'un certain nombre d'arrêt de façon à ce que le temps de parcours soit plus réduit. Il dit que le fait qu'ils aillent jusque Steinfort et qu'il y ait ensuite un point de rupture de charge serait trop mal vécu par la clientèle. Et dans l'objet du P+R de Stockem, l'idée serait plutôt de rabattre leurs lignes vers la gare d'Arlon ou vers le P+R de Stockem s'il existait, il ajoute que c'est plutôt vers cela qu'ils vont dans les négociations qui sont en cours avec l'étude du smog qui a tendance à dire qu'on ne doit plus aller avec leurs bus puisque la tendance est relativement faible (1 parcours tous les matins et 1 pour le soir), ne plus aller jusqu'à Luxembourg qui est déjà engorgé de bus et de plutôt rabattre vers le train et le tram à Luxembourg. Il ajoute que FlexiTEC répond aux besoins car il transporte 700 personnes par an sur Arlon, c'est une expérience pilote qui se terminait normalement au 31 décembre 2016 et qui a été prolongé d'un an car c'est une expérience qui a été financée par la Région Wallonne. Il ajoute qu'elle a été reconduite pour un an parce qu'ils n'avaient pas eu le temps pour faire des analyses, ils espèrent que ce sera un service qui sera prolongé par la suite. Il dit qu'il donnera quelques chiffres clé via un prochain Conseil communal. Il aborde ensuite la dernière question, il dit que normalement en fin d'année on devrait avoir des informations en temps réel sur les applications smartphone, avec une modernisation du site infotec.be également. Il dit qu'il y a également toute une série d'applications NextRide qui existent déjà et qui fonctionnent très bien puisqu'ils travaillent en collaboration avec leurs services pour voir quel est l'horaire du prochain bus qui passe à votre arrêt. Il explique qu'ils ont décidé de ne plus investir dans des développements alors qu'il y a des applications externes qui fonctionnent très bien et avec qui ils collaborent. Il dit que les informations en temps réel ils les auraient normalement fin de cette année.

Madame SAUCEZ a une question au sujet des boxes à vélos au niveau des abribus et demande si c'est bien une réalité.

Monsieur DAVIN répond que oui et explique que ce qui se passe à Arlon pour les abribus est particulier car il s'agit d'abribus publicitaires qui

sont financés par la firme Decaux. Mais il ajoute qu'habituellement la Commune passe en accord avec le TEC une commande d'abribus et ils interviennent à hauteur de 80% du subside. Il dit que c'est le même procédé qui va être simplifié pour l'installation de dispositifs vélos.

Madame SAUCEZ demande si ce sera uniquement des boxes ou des petits parkings.

Monsieur DAVIN répond que ce sont des dispositifs qui permettent d'attacher le vélo et que cela peut être des boxes, des arceaux couverts et aussi carrément des boxes fermés. Il ajoute qu'ils en ont installés à Eghezée et que c'est un box métallique complètement fermé grillagé avec un cadenas pour sécuriser le vélo.

Madame SAUCEZ signale qu'il faut voir si les gens sont demandeurs ou pas et trouve l'idée des petits parkings pour vélos et scooters à certains endroits stratégiques assez judicieuse.

Monsieur DAVIN ajoute qu'effectivement il faut que ce soit des endroits stratégiques là où il y a une desserte en transports en commun et pas uniquement le matin ou le soir. Il dit qu'il faut mettre cela sur des lignes principales où on a au moins un bus toutes les heures, à des endroits stratégiques où il y a des bus qui ont une correspondance. Il donne comme exemple une infrastructure plus importante, on peut donner de l'éclairage et ce serait mieux que de mettre un abri-vélo au milieu de nulle-part. Il faut aussi que les aménagements des itinéraires cyclables soient sécurisés et balisés pour arriver à l'arrêt.

Madame SAUCEZ compare avec les Pays-Bas en milieu rural et trouve cela vraiment très bien.

Monsieur DAVIN signale tout de même qu'il y a très peu de personnes qui utilisent le vélo à part dans les villes, en combinaison avec le bus, ils ont développé il y a quelques années le CycloTEC, avec un système de vélos pliables et précise qu'il y en avait quelques-uns qui les utilisaient à Arlon. Il ajoute qu'ils sont partisans d'améliorer les modalités du vélo, et dit que ça leur permet de rester sur des axes principaux.

Madame NEUBERG demande si, au même titre que la SNCB, on pourrait acheter son billet de bus via l'application ou un QR-code qu'on scanne, ce à quoi Monsieur DAVIN répond que c'est en cours de réflexion.

Madame NEUBERG signale qu'avec ce système on réduit le papier, on évite de se déplacer pour aller à un guichet, et trouve cela pratique de télécharger à distance son ticket, on scanne le QR-code et on a payé son trajet.

Monsieur DAVIN signale qu'il y a déjà une grosse amélioration depuis deux ans avec la mise en place de la carte MOBIB, où on pourrait télécharger son contrat via Internet ou via des selfs comme il y en a déjà deux à Arlon. Il ajoute que cela simplifie déjà beaucoup le rechargement des types de transport. Il dit que le paiement via smartphone est en cours de réflexion et qu'ils ont un projet se nommant « le mode digital » qui est censé analyser et mettre en place toute une série d'applications pour smartphones et autres, pour simplifier la vie de leurs clients.

Madame GOFFINET souhaite compléter l'information que Monsieur DAVIN avait donnée pour répondre à Madame SAUCEZ, et précise que l'année passée c'était la Wallonie-vélo au niveau touristique, et la Ville d'Arlon entre autre avec l'Office du Tourisme avaient rentré des appels à projet pour des abris-vélos à des endroits stratégiques, et notamment près d'arrêts de bus, et on a été retenu pour deux dossiers. Elle informe qu'ils en ont acheté plusieurs et qu'ils vont être installés dans le courant de cette année-ci, et qu'il y en a déjà qui viennent d'être livrés : à la Maison de la culture, à l'Adeps, à la Spetz, à l'ITELA, à l'Office du Tourisme et à la Place Didier.

Elle ajoute qu'à la Place Didier ils ont répondu à un autre appel à projets où certaines de ces places auront la possibilité de recharger son vélo électrique.

Monsieur GAUDRON se rend compte qu'il a oublié une petite chose avec le passage à MOBIB il y a eu l'installation des bornes de recharge, il dit qu'à Arlon il y en a deux, une à la gare et une dans le centre. Il pense qu'un automobiliste un peu éméché a défoncé la borne centre de la Place Didier et demande s'il est prévu de la remettre en fonction prochainement.

Monsieur DAVIN répond que oui et malheureusement ils ont vécu la même chose à Virton où un self a aussi été embarqué par une voiture. Il dit qu'ils en ont recommandé un pour Arlon mais que le premier sera installé à Virton car à Virton il n'y en a pas d'autre alors qu'à Arlon il y a encore celui de la gare. Il dit qu'il est prévu de remplacer dans le courant de l'année prochaine celui d'Arlon également.

Monsieur MITRI demande si pour la desserte des villages l'horaire scolaire est assuré deux fois par jour au moins pour tous les villages de l'entité, et s'il y a un horaire fixe pour que les bus passent et si cela continuera comme cela. Il dit qu'au niveau de FlexiTEC, il y aura surtout un problème pour la partie rurale et pour la mobilité réduite en ville, s'il est supprimé, surtout en tenant compte du fait qu'il y a une augmentation annuelle de l'activité comme chaque année. Il pense qu'il faudra défendre au niveau du TEC cette convention et cette subsidiation parce qu'il y a absence d'autres horaires au niveau de la partie rurale qui est très importante.

Monsieur DAVIN répond qu'ils en sont convaincus et qu'ils essayeront de faire le maximum pour défendre ce dossier.

Monsieur SAINLEZ revient sur ce qui a été dit par rapport au Grand-Duché de Luxembourg et trouve la vision du Tec un peu dommage. Il poursuit et dit que même si la ligne 82 allant vers le Luxembourg depuis Arlon est lente vu le nombre d'arrêts et les ralentissements du trafic, pour beaucoup de frontaliers il est parfois mieux de s'assoir dans un bus que de devoir faire la file en voiture vers Luxembourg-Ville si c'est pour y passer autant de temps. Il dit que ce projet va en s'accentuant dans les mois qui viennent vu l'interruption du trafic ferroviaire entre Arlon et Luxembourg qui s'annonce. Il trouve logique de dire qu'on va attendre et qu'on va plus vers le P+R d'Arlon et pas trop vers le Luxembourg, mais il y a tout de même le fait que les Luxembourgeois nous envoie des lignes vers chez nous, donc la logique double aurait tout son sens aussi au niveau des bus. Il trouve cela important. Il a une suggestion au niveau des abribus et trouve que ce serait bien d'étudier l'opportunité d'un abribus à l'arrêt Sainte-Croix, entre les deux rues, parce qu'il n'est pas protégé et qu'il y a énormément d'écoliers et de personnes qui vont prendre ce bus-là tous les jours. Il pense que cet endroit serait intéressant à protéger. Il a une deuxième remarque au sujet de la desserte Heinstert-Arlon qui serait supprimée en heure creuse.

Monsieur DAVIN répond que non, que justement le problème aujourd'hui c'est qu'on a des bus qui passent de part et d'autre de la nationale 4 et qu'ils vont se concentrer sur la partie gauche, c'est-à-dire Heinstert, Nobressart, Post, Attert, Arlon, et qu'en heure creuse, ils abandonnent plutôt la partie Grendel, Nothomb, Parette.

Monsieur SAINLEZ demande s'ils relient toujours Attert en heure creuse.

Monsieur DAVIN répond qu'en période scolaire la desserte ne change pas mais qu'en heure creuse il n'y a plus de bus dans ces villages-là, donc sur Grendel, Nothomb, Parette. Il dit qu'aujourd'hui sur les quelques bus qui passent encore, personne ne prend ces bus pour ces villages-là. Il ajoute que pour Attert ce sera toujours desservi en heure creuse soit par les lignes plus rapides et directes Martelange-Bastogne qui vient du Luxembourg la N80, soit par la nouvelle ligne qui passera aussi par Attert. Il dit que le village d'Attert sera toujours desservi. Il dit ensuite que ce n'est pas

évident techniquement de mettre un abribus à l'arrêt Sainte-Croix parce qu'il y a une différence de niveau entre la rue Sainte-Croix et la rue des Genêts, il y a aussi un mur de soutènement, ce qui rend difficile de mettre quelque chose à cet endroit. Il ajoute qu'on pourrait éventuellement prévoir de mettre un petit auvent d'un mètre de large, ou alors en reculant un peu plus sur la route. Il en revient ensuite aux lignes à destination de Luxembourg, et signale qu'ils ne sont pas du tout opposés à ce que le Grand-Duché mette des lignes pour desservir Arlon et sa région au profit des Arlonais. Il explique qu'aujourd'hui il y a cinq lignes de bus qui y vont, cela coûte un million d'euros au TEC et le Grand-Duché n'intervient pas dans ces lignes-là. Il ajoute que le taux de couverture est d'à peu près 10%, ce qui veut dire que la Région Wallonne finance 90% du coût de ces lignes-là. Il estime que si quelqu'un d'autre peu offrir un réseau beaucoup plus efficace que le leur, ils ne sont pas du tout opposés à ce qu'ils le fassent, cela leur permettrait de se concentrer sur une desserte plus locale et sans doute plus dense au niveau local plutôt que d'éparpiller leurs moyens vers Luxembourg.

****

Monsieur DAVIN du TEC sort de séance.

****

Monsieur J-M TRIFFAUX, Echevin, et Monsieur K. MITRI, Conseiller communal, entrent en séance.

****

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte.

2. TRAVAUX COMMUNAUX : En présence de l'auteur de projet, M. Henri PONCIN – Marché de travaux : réaménagement des trottoirs de la rue des Capucins (partie inférieure) : approbation des conditions et du mode de passation.

****

Monsieur Henri PONCIN et sa fille Mademoiselle Julie PONCIN, auteurs de projet, entrent en séance.

****

Monsieur MAGNUS rappelle les travaux de la Grand-rue qui ont duré 18 mois, ainsi que ceux de la rue des Carmes et du Marché au Beurre qui ont également été refaites. Il dit que nous allons compléter cela avec la rue des Capucins.

Monsieur PONCIN cite les éléments directeurs les ayant conduits à ce qu'ils vont proposer aujourd'hui : Il dit que la première vue (avec vue détaillée par la suite) de l'état dangereux des revêtements des trottoirs. Il ajoute, comme deuxième élément directeur, que le grand principe qui a conduit à ce projet est de ne pas toucher à la voirie parce que le revêtement récent est dans un bon état. Il démontre que, comme troisième élément directeur, une sortie de début de la rue des Capucins et dans son prolongement vers l'extérieur du périmètre. Il ajoute, comme quatrième élément directeur, que c'est une sortie importante du centre-ville vers la périphérie extérieure. Régulièrement handicapée au niveau passage car il y a des parcages de camions, de camionnettes, etc. dont il montrera des photos ; et ils partent à cheval, en général sur le trottoir de gauche et sur une partie de la route de la voirie. Ce qui est tout à fait négatif sur le plan mobilité, puisqu'on est parfois bloqués à plusieurs véhicules parce qu'on ne sait pas s'engager pour sortir de la ville. Il démontre que, comme cinquième élément directeur, un nouveau parking côté gauche sera nécessaire car il y a plus de place en largeur à gauche qu'à droite, et ils privilégient cet endroit-là pour que les véhicules puissent se parquer. Pour le côté droit, ils sont allés plusieurs fois sur place et ils se sont rendu compte que les piétons étaient souvent plus nombreux du côté droit que du côté gauche. Comme il n'y a pas de place du côté droit pour réaliser un parking qui soit convenable sans modifier la voirie, ils ont pu, avec 2,20m de large du côté droit, avoir une liaison de 1,50m de large vers la Grand-Place, ce qui permet

toutes les manœuvres aux personnes à mobilité réduite. De l'autre côté, si on prend la distance d'un parking de 2m ou 2,10m et qu'on prend ce qui reste, en tenant compte qu'il y a des escaliers qui viennent des maisons, on n'a donc plus qu'un passage de 90cm. Ce qui qui veut dire qu'il vaut mieux mettre des PMR sur la droite. Ils seraient protégés par les agressions de véhicules car les bordures sont relativement élevées après la première partie de la voirie puisque les bordures sont biseautées à 45°. Mais un peu plus haut il y a des bordures de 12, 13, 14, 15 cm, et les voitures auront plus difficile à se mettre sur le trottoir. De ce côté-là ils en profiteraient pour aménager ce passage d'1m50 de large et sécuriser les piétons avec des bornes anti-bélier. Il faut trouver une solution pour traverser la ville, car on se rend bien compte qu'on a quand même de nombreux problèmes avec les protections, les piliers etc… Il ne faut pas oublier que les bornes doivent être à une hauteur de plus ou moins 1 mètre pour répondre à la circulation des PMR. Il dit qu'ils vont présenter le projet pour montrer comment tenter de protéger ; il s'aide à l'aide de plans et d'images et montre la situation actuelle. Il dit que le travail leur ayant été demandé est à partir du passage du bas de la rue jusqu'à la rue Jean l'Aveugle. Il montre sur le plan où le chantier s'arrête et explique la rénovation de ces trottoirs. Il aborde quelques exemples qu'on connait aujourd'hui, et montre à l'aide d'images que les trottoirs sont très abîmés. Il explique que le très gros problème est la courbe régulièrement mordue par les camions à un endroit. Ils ont constaté cela lors des travaux de la Grand-rue et avoue qu'il faudra que les autorités réfléchissent à cette problématique-là, car on ne sait pas rétrécir ad vitam aeternam le trottoir, et les camions arrachent tout. Ensuite, il désigne sur le plan la fin de la rue Jean l'Aveugle. Il explique pourquoi, avec Monsieur l'Echevin des Travaux, ils ont décidé d'aller jusqu'à cette zone-là : parce qu'en cas de réparations de trottoirs, il y en a qui mettent un produit à panacée universelle qui ne correspond en rien avec les dalles, on constate alors ensuite dans quel état les trottoirs sont retrouvés. Il montre ensuite d'autres endroits qui démontrent que tout est mauvais et dégradé, avec du tarmac qu'on a mis, des dalles, des bordures enfoncées avec le passage de camions,… voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons. Il montre l'exemple d'une camionnette, pourtant pas très grande, qui a mordu sur la courbe en venant de la Grand-Place. Il montre ensuite que lorsqu'un camion est parqué dans cette petite portion de la voirie et qu'on se trouve avec une bordure assez haute il est impossible de passer avec un véhicule. Il dit qu'on peut éviter tout cela. Il ajoute qu'on veut que la mobilité ne soit pas amputée par ces parkings sauvages. Il présente le projet qui est proposé : en gris foncé c'est tout ce qui est repris de nouveau comme trottoirs (il montre sur le plan). Il montre aussi la différence où on a gagné quelques dizaines de centimètres, l'ancienne courbe a été rétrécie de façon à ce qu'ils puissent plus facilement tourner. Toujours en s'aidant du plan, il poursuit et dit qu'un premier parking sera créé sur la base de la rue et qu'à un autre endroit un plus grand parking sera créé, il conviendra pour deux voitures, peut-être même pour trois. Il explique que dans les discussions préalables il a été proposé de mettre un parking réglementé, avec un horaire qu'il faudra définir. Car le parking tel qu'il est proposé là-bas, un camion peut venir ici et faire ses livraison tant de ce côté-là que de l'autre côté, et il ne gêne pas la circulation. Donc un camion comme il a montré auparavant, sans sa remorque (parce qu'un camion avec une double remorque est relativement rare à cet endroit) pourra décharger là et permettre ainsi la mobilité. Les voitures qui voudront s'avancer et sortir du centre- ville pourront toujours circuler de ce côté-ci. Il explique qu'ils ne voulaient pas se trouver avec des bordures entre la voirie et les zones de parking. Les véhicules pourront simplement se glisser en marche avant ou en marche arrière dans cette zone qui sera au même niveau, légèrement en surface gauche avec le trottoir. Mais dans cette zone on pourra se parquer facilement sans compliquer les manœuvres et sans sinistrer des nouveaux travaux. Il explique qu'ils ont voulu biseauter à 45° en vue en plan pour faciliter les manœuvres des véhicules et sécuriser pour ne pas qu'ils sortent trop vite, mais qu'ils peuvent annoncer, via leur clignoteur, leur sortie de parking. Il assure qu'ils vont essayer de tout faire pour que la circulation soit facile, que tout le monde puisse cohabiter et que les commerçants soient livrés sans problème. Il montre à l'aide du plan un autre

côté où il y a des bordures entre le parking et la zone trottoir, et explique qu'ils ont placé des bornes anti-bélier qu'ils ont découvertes après beaucoup de recherches. Il montre ensuite le cheminement qui a été réservé pour les PMR et dit qu'ils ont créé des bacs à fleurs avec des bordures très solides en petit granit et qu'il y a chaque fois des bornes de façon à ce que les voitures ne puissent pas se parquer de manière sauvage sur les trottoirs. Il conclut en disant que ce sont là les grands principes qui ont été utilisés pour faire ce projet. Il note encore à l'aide du plan un endroit où il y a un établissement Horeca, il explique qu'ils ont conservé une zone pour une terrasse extérieure afin d'éviter d'être gênés par les voitures pour sortir les tables en période estivale. Il ajoute qu'ils ont essayé dans un petit domaine de satisfaire beaucoup de points qui tracassaient et qui étaient embêtants quand on vit en ville, comme nous avons pu le vivre intensément pendant plus de deux ans avec la rénovation de la Grand-rue. Il montre encore des photos générales ainsi que les zones où ils vont travailler. Il explique qu'ils profitent de la fin d'un matériau pour venir s'arrêter à ce niveau-là, il ajoute que les matériaux qui seraient utilisés seraient les pavés de même typologie que pour la Grand-rue (les pavés Condroz), avec le même dessin, pour montrer les différences entre les zones de parking et les trottoirs. Il explique que la borne proposée est une borne anti-bélier et qu'ils ont fait assez bien de recherches, car il y aura non seulement une armature métallique à l'intérieur, avec une poutre en béton où on coulera du béton dedans de façon à ce qu'elle ait une résistance assez impressionnante. Il ajoute que l'avantage est que le produit est garanti anticorrosion pendant 15 ans. Il poursuit et dit que le gros problème qu'il y a avec du matériel d'aménagement urbain c'est que les coloris souffrent beaucoup à cause des ultraviolets et que cette garantie de 15 ans couvrira également cela. Il trouve que c'est intéressant pour garder une certaine image de décoration de la Ville. Il explique qu'une voiture ne pourra pas aller sur cet élément-là et montre quels seront les bacs à fleurs. Il explique que les plantations ne sont pas prévues dans le marché et qu'il faudra donc voir avec le service Plantations de la Ville. Il montre des photos en expliquant qu'il faudrait un certain type de plantations, pas trop hautes et limitées, à une hauteur de 60 à 70 cm. Il espère qu'il sera possible d'apporter cette couleur-là (il s'aide d'une image), car elle est assez intéressante, avec un esprit de convivialité dans cette partie de la Ville. Il ajoute que l'estimation des travaux est à 84.373,20 euros hors TVA. Il est compris dans ce montant-là une partie des travaux en recherches dans la partie supérieure à la rue Jean l'Aveugle, parce qu'il y a des trottoirs qui ne sont pas en très bon état d'une façon générale. Il ajoute qu'ils ont donc prévu certains travaux ponctuels pour réparer des trottoirs entre la rue Jean l'Aveugle et le dessus de la rue des Carmes.

Monsieur MAGNUS remercie Monsieur PONCIN pour ses explications et rappelle que ce dernier avait été remercié publiquement lors de l'inauguration du piétonnier puisqu'il n'avait pas su y venir. Il en profite pour également remercier Madame Marielle FLAMMANG pour l'organisation de cette fête du piétonnier qui a satisfait tout le monde. Il en revient au dossier et pose une petite question au niveau des bornes anti-bélier, il ne doute pas qu'elles vont résister aux voitures qui pourraient les heurter mais voudrait savoir comment elles seront entretenues lorsqu'il y aura des coups dessus. Il dit que ça va devenir gris et que le revêtement va être abîmé, il souhaite savoir comment on va pouvoir faire en sorte de garder un aspect correct.

Monsieur PONCIN précise qu'il s'agit d'un thermolaquage et affirme qu'il s'agit d'un revêtement très hautement résistant. Il dit qu'en ce qui concerne leur entretien il n'a pas posé la question lorsqu'ils ont fait les recherches mais qu'ils vont éclairer cette question. Selon lui, le processus en général ce sont les retouches habituelles, comme pour les châssis qui sont fabriqués de la même façon. Il ajoute qu'il existe des bombes de peinture résistantes qui peuvent s'appliquer sur des châssis en alu lorsqu'il y a des coups et qu'on ne décide pas de les remplacer. Un thermo-laquage c'est une couche de polyester thermodurcissable qui est le classique habituel des châssis en aluminium. Il ajoute qu'ils ont été voir beaucoup de choses,

notamment les fameux blocs en béton dans une supérette d'Arlon et dans un parking afin de les mesurer. Il dit qu'ils aimaient bien le principe sur le plan esthétique car c'était du béton lissé. Mais d'après les fabricants, le gros problème de ces bornes est qu'elles ont une hauteur trop juste. En effet, si une voiture avance elle touche le dessus de la borne, et comme dans ce cas-ci il y avait en plus la problématique des PMR à solutionner pour le côté droit principal ils ont préféré aller vers ces bornes-là. Il ajoute qu'ils ont confiance en ce produit qui ne date pas d'aujourd'hui et qui a déjà fait ses preuves, et précise qu'il est déjà beaucoup utilisé en France. Il dit encore qu'ils veulent du solide, et que celui qui touchera cette borne fracassera sa voiture et fera justement attention après. Il trouve dommage de parler ainsi mais pourtant il admet que c'est la réalité.

Monsieur MITRI dit que c'est un accès à la place Didier et à la vieille Ville qui est extrêmement important et très pris, et qui constitue un axe pénétrant très beau dans le centre-ville. Il voit la difficulté que cela a dû être pour trancher, en collaboration avec le Collège, afin de résoudre le problème évoqué, avec ses grosses livraisons, les livreurs qui stationnent, qui abîment… Mais d'un autre côté il trouve dommage que c'est au prix d'une réduction de la mobilité des PMR sur un des axes. Il dit qu'avec les années à venir cette population va constituer une masse importante des utilisateurs. Il poursuit et dit que les voitures qui suivent les règles indiquées ne pauseraient pas de problème, et pour celles qui ne les suivent pas il faudrait les faire appliquer. Il voudrait savoir s'il serait possible d'avoir une réflexion à propos des poids lourds et des livreurs afin de faire des horaires de livraisons assurées, car ce n'est pas eux qui vont constituer l'attrait de notre centre-ville.

Monsieur BALON souligne qu'ils ont longtemps réfléchi à cela et qu'il faut se rendre compte que, du côté gauche en montant, ce qui perturbe les personnes à mobilité réduite c'est d'abord les voitures qui sont toujours garées sur le trottoir. Il dit qu'en période printanière et estivale un restaurant et un café étendent leurs tables et leurs chaises, c'est pour cette raison que Monsieur PONCIN et lui-même ont proposé de sécuriser la partie droite en montant. Il ajoute que le mètre cinquante ou soixante est conservé tout le long, et qu'avec ce qui est prévu il n'y aura plus de parcage et de gens qui se garent comme cela ; les personnes à mobilité réduite pourront donc vraiment circuler de ce côté-là puisque c'est le bon côté pour circuler. Il dit qu'il y a un second problème, lorsqu'on parle des accès de PMR on parle aussi des personnes malvoyantes et nous avons remis à l'un ou l'autre endroit des toutes petites bornes. Il explique qu'il a fait l'expérience à la sortie de la dernière réunion de la mobilité il y a dix jours avec une personne malvoyante qu'il a entraînée à l'un ou l'autre endroit d'Arlon. Il dit qu'avec sa canne cette personne passait au-dessus des bornes et que donc, il faut une fois pour toutes, au moins lorsqu'on veut interdire le trottoir, des bornes d'un mètre car sinon ils peuvent tomber puisque la canne est passée alors que l'obstacle était là. Il dit que ce sont tous ces éléments qui nous ont amené à proposer à ce Conseil cette solution. Il ajoute que plusieurs réunions se sont tenues à ce sujet.

Monsieur PONCIN ajoute aussi qu'ils ont posé la question dans le cadre de l'ensemble de la rénovation de la Grand-rue et qu'un représentant des PMR au niveau de la mobilité leur a dit que ce qui était en bas de la rue était suffisant, dès le moment où on amenait les personnes de ce côté-ci. Il a aussi dit qu'il ne faut rien ajouter si on canalise bien la situation.

Monsieur MITRI part du principe qu'un PMR ou un piéton prend l'accès le plus direct et le plus facile. Si on va l'amener, il va se demander pourquoi on l'amène là alors qu'il doit aller à la boulangerie ou autre, et pense qu'il ne va pas être content.

Monsieur PONCIN a beaucoup travaillé dans sa carrière pour des personnes à mobilité réduite. Il attire l'attention sur le fait qu'un PMR a quand même des surprises avec certaines difficultés puisqu'il y a des escaliers qui débouchent dans les deux sens, il y en a qui descendent et il y

en a qui montent. Malgré qu'il soit un défenseur PMR, il ajoute que si on voulait répondre aux PMR à la lettre il faudrait chaque fois venir avec des bornes devant chaque entité. Il ajoute encore que de toute façon le parking qui est là bloque la situation au niveau mobilité.

Monsieur MITRI est entièrement d'accord avec le parking et dit qu'il n'y a pas d'autre choix.

Monsieur MAGNUS revient sur le carrefour où on a vu la camionnette sur la photo qu'il a montrée auparavant, et ajoute qu'avec ce qu'ils ont fait là il n'y a pas de problème parce que c'est bien de dire que la camionnette ne peut pas aller sur le trottoir, mais faut-il encore que la camionnette puisse passer aussi.

Monsieur PONCIN précise qu'il l'a déjà dit plusieurs fois aux réunions qui ont été menées pour la Grand-rue, il faut absolument qu'ils viennent avec un règlement d'ordre intérieur, non seulement pour savoir quelle dimension de camions peuvent y entrer, mais aussi parce qu'ils vont devoir tout démolir. Il dit avoir été furieux ce matin lorsqu'il a constaté l'ouverture que Proximus a faite au coin de la rue du Marché au Légumes et l'angle avec la rue du Palais de Justice, il signale qu'ils ont disqué dans des pierres en petits granits et de plus dans un endroit censé être le plus dangereux à la réception provisoire, puisqu'à l'époque il y avait des problèmes avec le positionnement des impétrants. Un peu plus loin en continuant sa route, à la rue de la Poste, il a vu les démolitions du trottoir, des tout nouveaux trottoirs en face de la sandwicherie qui viennent d'être faits. Il dit être repassé ensuite l'après-midi et avoir constaté qu'on commence des remblaiements avec du sable. Il rappelle l'attention dont ils ont fait preuve pour que les fondations restent stables. Il invite donc le Conseil à prendre un règlement ferme pour interdire à ces gens qui viennent ouvrir dans les nouveaux travaux, qu'on puisse contrôler au niveau de la Ville la façon dont ils referment les ouvertures. Il rappelle que si on a du remplacer les fondations de la place du marché aux Légumes c'est tout simplement parce que tous ceux qui s'étaient occupés des impétrants avaient remblayé avec de l'empierrement, avec de la pierraille, avec du sable qui n'est pas du sable stabilisé, et que c'est pour cela que la Ville a dû sortir 30.000 euros, parce que tous ces gens-là n'ont pas fait leur travail correctement.

Monsieur BALON dit que c'est tout de même étonnant, notamment dans la Grand-rue, que Proximus ai réussi sans permission à faire un trou alors qu'ils ont participé à toutes les réunions de chantiers et préparatoires ; il précise qu'Ores avait demandé l'autorisation. Il poursuit avec la SWDE qui est actuellement en train de faire une tranchée devant la Caserne Léopold ; il explique qu'avec Monsieur REVEMONT ils ont arrêté le chantier parce qu'ils sont en train de remblayer d'une façon telle qu'une chose est certaine : quand on posera le tarmac, six mois après il s'enfoncera. Monsieur BALON dit en avoir assez, il rappelle qu'il y a environ 1200 à 1500 trous par an et qu'il n'est pas possible de tous les surveiller. Bien que le hasard fasse que nous sommes parfois plus attentifs à un trou plutôt qu'à un autre, nous n'avons que des problèmes partout. Il rappelle le dossier impétrants qui a été voté par les ministres en 2009 et dont nous attendons toujours les arrêtés d'application.

Monsieur MAGNUS ajoute que la veille de l'inauguration il a fait appeler Proximus pour un trou qui était toujours ouvert, en face du photographe Foteli.

Monsieur PONCIN insiste en tant que technicien professionnel, il faut bien vérifier les matériaux qu'ils mettent lorsqu'ils remblaient. Car pour eux c'est facile, ils ont vite fait, on ne voit personne et on met n'importe quoi.

Monsieur MAGNUS veut s'assurer qu'une camionnette normale peut passer, et M.PONCIN lui répond qu'en conduisant correctement on peut passer.

Monsieur BALON dit que c'est la troisième fois en moins de sept mois que dans le vieux quartier, des camionneurs arrivent à arracher de l'éclairage public qui est mis en applique contre les murs. Cela veut vraiment dire qu'ils ont l'art de couper court. Il dit que c'est toute l'année un combat perpétuel entre eux et nous.

Madame SCHMIT demande quelle est la distance entre le parking et la façade, pour voir si par exemple on arrive à passer avec une poussette du côté parking.

Monsieur PONCIN lui répond qu'il y a une distance de minimum 90cm, et qu'il n'y a donc aucun problème pour passer.

Monsieur LAQLII demande ce qui est prévu comme système de parcage, si on prévoit un quart d'heure, une demi-heure…

Monsieur MAGNUS explique que ce n'est pas l'architecte qui décide de cela. Il dit que cela dépend, on fera soit une zone bleue, soit des parkings payants.

Monsieur MEDINGER dit qu'on maintient une largeur plus conséquente en face d'un établissement Horeca mais il ajoute qu'il y a aussi d'autres commerçants, il se demande si on ne crée pas deux poids deux mesures. Il demande si cela a été fait en concertation avec les commerçants.

Monsieur PONCIN explique que nous jouons dans un espace réduit, il ne sait pas agrandir l'espace. Il ajoute qu'ils ont essayé de satisfaire tout le monde en se disant que le premier secteur Horeca a besoin de mettre des tables et des chaises tandis que l'autre secteur Horeca qui n'est pas du tout de la restauration a toujours la place pour mettre des tables et des chaises mais pas de la même ampleur que pour le premier.

Monsieur MAGNUS ajoute qu'il y a aussi une alternance, aujourd'hui c'est de l'Horeca mais demain cela peut être autre chose. Il ajoute que c'est toujours dangereux de prendre une décision en fonction d'un type de commerce.

Monsieur GAUDRON dit qu'il partage l'indignation de Monsieur PONCIN et de Monsieur BALON sur les nombreux trous. Il poursuit en disant qu'il ne connaît pas spécialement l'organisation du Service des Travaux, mais il se demande s'il ne faudrait pas en arriver à avoir des personnes désignées à ne faire plus que ça. Car, il dit qu'au final, avec ce que nous coûtent les dégâts, cela coûterait peut-être moins cher d'investir dans la masse salariale pour superviser ce genre de situation.

Monsieur BALON répond qu'il y a déjà une dizaine d'années, nous avons engagé une personne à temps plein, Monsieur Jean-François WUIDAR, dont le seul boulot est d'essayer de régler ces 1200 à 1500 ordonnances de police par an et le suivi des chantiers, ainsi que d'aller sur place. Il dit qu'on veut bien en engager un deuxième ou un troisième mais il trouve que c'est scandaleux que l'argent des citoyens soit pour surveiller des entreprises dont un certain nombre font du bénéfice. Il trouve que c'est le monde à l'envers.

Madame SAUCEZ demande si le parking sera un parking voitures ou si les camions pourront y livrer le matériel.

Monsieur PONCIN dit que le premier parking sera un parking de voitures en bas de la rue, et que pour l'autre, si on met un camion de 10 mètres quand il va décharger il n'y aura de la place que pour lui. Il ajoute qu'il faudra réglementer le temps de déchargement et instaurer des plages horaires.

Madame SAUCEZ demande s'il serait possible d'établir une sorte de charte à soumettre aux entreprises, avec par exemple une amende si ce n'est pas respecté.

Monsieur BALON explique que dès que les arrêtés d'applications seront sortis, cela permettra d'établir un cahier des charges. Il ajoute que nous avons un cahier des charges communal qu'ils reçoivent au fur et à mesure, tout comme l'ordonnance de police. Ils savent donc ce qu'ils doivent faire. Pour ce qui est de mettre une caution, il dit que nous en avons souvent parlé avec le Directeur Financier et que c'est possible. Mais il faut assurer le suivi : « je mets la caution, je vais voir pendant le chantier, je vais voir deux ans après, je rembourse tout où en partie ». Mais tant que le décret impétrants n'est pas promulgué, cela s'appliquera uniquement au citoyen qui fait par exemple un raccordement d'égout. Il ajoute que les impétrants ce sont les sociétés monopolistiques.

Madame SAUCEZ demande si en attendant ce fameux décret il ne serait pas possible de créer un décret propre à Arlon.

Monsieur BALON rappelle que cela ne s'appliquera alors qu'au « monsieur tout le monde » qui fait une traversée pour les égouts, et qui est généralement très sérieux. Tout le reste nous échappe, et ce « reste » est le principal.

Monsieur MAGNUS revient sur le trou qu'il a fait refermer par Proximus devant le photographe Foteli. Il dit qu'il s'est presque excusé chez le commerçant parce qu'il y avait eu ce trou, mais que le commerçant ne le voyait pas comme cela car il n'avait plus de liaison Internet ni de téléphone, tout comme le commerçant d'à côté d'ailleurs. Donc Proximus vient voir ce qui se passe, ils viennent ouvrir sans passer par le service des travaux pour l'ordonnance de police et explique que si on ne rouspète pas pour fermer, cela reste comme cela.

Monsieur BALON explique qu'environ 70% des trous de ces sociétés monopolistiques sont refermés les cent premiers jours ; même si il est indiqué « endéans les trente jours », même s'il y a plus… Il explique par exemple, qu'en regardant certains trottoirs on remarque des patchworks, en effet des personnes se servent parfois s'il leur manque une dizaine de pavés, on se retrouve alors avec des dalles d'une autre couleur. Il dit que c'est cela la réalité sur le terrain, 30%. Il poursuit en expliquant que même pour un petit chantier il nous faut assurer la sécurité santé, nous faisons appel à un coordinateur sécurité santé, et que par contre Proximus n'en ont que deux pour toute la Wallonie. Il dit que lorsqu'ils font un trou, c'est rarissime, malgré notre combat, qu'ils mettent justement un passage sécurisé, alors que c'est pourtant une obligation et qu'ils payent les sous-traitants pour réaliser cela, mais que les sous-traitants en sachant que personne ne viendra surveiller...c'est toujours ça de gagné pour eux.

Monsieur MAGNUS demande quand commencera le chantier.

Monsieur PONCIN dit que les dossiers sont prêts pour que les appels d'offres partent demain. Les travaux pourraient commencer dans la deuxième quinzaine d'août.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNSP/17-1363 et le montant estimé du marché "Réaménagement des trottoirs de la rue des Capucins (partie inférieure)", établis par l'auteur de projet, PONCIN Bureau Architecture, Chemin de la Rentertkapell, 26 à 6700 Arlon. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 84.373,20 € hors TVA ou 102.091,57 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 entreprises.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget

extraordinaire de l'exercice 2017, article 421/731-60/20174019 qui fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

****

Monsieur Henri PONCIN et sa fille Mademoiselle Julie PONCIN, auteurs de projet, sortent de séance.

****

3. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du 29 mai 2017.

4. ADMINISTRATION GENERALE : Communication d'ordonnances de police de règlementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- *Le 19 mai 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de la Schlaus, 45 à Autelbas, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'extension du réseau BT pour raccordement client pour le compte d'Ores, pour la période du 22 mai 2017 à 07h00 au 30 juin 2017 à 18h00 pour une durée de 5 jours.*

- *Le 22 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Grand Place, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mardi 23 mai 2017 de 09h00 à 15h00 sur une distance de 3 emplacements.*

- *le 22 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Frassem, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un container pour la période du mercredi 24 mai 2017 de 07h00 à 18h00.*

- *Le 22 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules dans l'enceinte de la Caserne Léopold à Arlon, sur une distance de 30m en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réhabilitation des corps de garde de la caserne Léopold pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 23 mai 2017 à 08h00 à fin de travaux (140 jours calendrier).*

- *Le 23 mai 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de la Ville, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de la 37ème foire à la brocante (Ascension), pour la période du 25 mai 2017 de 05h00 à 20h00.*

- *Le 23 mai 2017 : réglementant la circulation des véhicules plaine des Manœuvres à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de tonte pour la période du mercredi 24 mai 2017 de 07h00 à 12h00.*

- *Le 23 mai 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Grand Place à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la fête de la Musique, pour la période du vendredi 23 juin 2017 à 06h00 au lundi 26 juin 2017 à 13h00.*

- *Le 23 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Sesselich, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, pour la période du vendredi 26 mai 2017 de 07h00 au vendredi 02 juin 2017 à 18h00.*

- *Le 23 mai 2017 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Jean de Feller à Autelhaut en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir et accotement pour travaux de pose de gaine pour le compte de VOO, pour la période du 23 mai 2017 à 07h00 au 16 juin 2017 à 18h00.*

- *Le 23 mai 2017 : réglementant la circulation des véhicules rue des Déportés, 99 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, pour la période du mercredi 24 mai 2017 à 07h00 au vendredi 02 juin 2017 à 20h00.*

- *Le 23 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Cheminots, 67 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison + placement d'une grue, pour la période du jeudi 08 juin 2017 de 09h00 à 15h00.*

- *Le 24 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Scheuer, 34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, pour la période du mardi 23 mai 2017 de 08h00 au mardi 30 mai 2017 à 19h00.*

- *Le 24 mai 2017 : réglementant la circulation des véhicules dans divers chemins forestiers de Clairefontaine – Waltzing à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'allure libre de Gaume pour la période du dimanche 28 mai 2017 de 06h00 à 16h00.*

- *Le 24 mai 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de Sterpenich à Barnich, en raison d'assurer le bon déroulement de la fête de l'école de Barnich-Sterpenich, pour la période du jeudi 25 mai 2017 de 09h00 à 18h00.*

- *Le 24 mai 2017 : réglementant la circulation des véhicules Grand-Rue n°49 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'une remorque pour la période du vendredi 26 mai 2017 de 07h00 au vendredi 09 juin 2017 à 18h00 (excepté le week-end).*

- *Le 24 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Grand-Place, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du lundi 29 mai 2017 de 08h00 à 18h00.*

- *Le 24 mai 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules dans diverses artères de la ville en raison d'assurer le bon déroulement des festivités du Maitrank 2017, pour la période du samedi 27 mai 2017 à 07h00 jusqu'au dimanche 28 mai 2017 à fin de manifestation.*

- *Le 24 mai 2017 : réglementant la circulation des véhicules rue de la Semois, 63 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux, pour la période du lundi 29 mai 2017 de 07h00 à 18h00.*

- *Le 24 mai 2017 : réglementant la circulation des véhicules aux dates et endroits suivants : rue du Beau-Site, 23A à Waltzing, en date du 31 mai 2017 à 07h00 au 07 juin 2017 à 18h00, Rue Albert Jamot, 6 à Bonnert, en date du 31 mai 2017 à 07h00 au 07 juin 2017 à 18h00, avenue Jean-Baptiste Nothomb, 77 à Arlon, en date du 01 juin 2017 à 07h00 au 08 juin 2017 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de voirie, trottoirs et accotements pour raccordements d'eau pour le compte de la SWDE.*

- *Le 24 mai 2017 : réglementant la circulation des véhicules à la Chaussée Romaine, 122 à Sampont, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de génie civil pour raccordements électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 29 mai 2017 à 07h00 au 02 juin 2017 à 18h00.*

- *Le 26 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules avenue de la Gare, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du samedi 27 mai 2017 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.*

- *Le 26 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage, pour la période du jeudi 1er juin 2017 à 07h00 au dimanche 11 juin 2017 à 18h00.*

- *Le 26 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage, pour la période du jeudi 1er juin 2017 à 07h00 au mardi 06 juin 2017 à 18h00.*

- *Le 26 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 2G à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison par l'asbl Nos Logis, pour la période du mardi 30 mai 2017 de 07h00 à 18h00.*

- *Le 26 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules route de Neufchâteau 54 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux organisés par M. Daniel PONDART sprl pour la période du mardi 30 mai 2017 à 07h00 au vendredi 09 juin 2017 à 18h00.*

- *Le 26 mai 2017 : réglementant la circulation des véhicules rue de la Semois, 63 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux organisés par l'entreprise ANDREEA construction S.A., pour la période du vendredi 26 mai 2017 de 07h00 au samedi 27 mai 2017 à 18h00.*

- *Le 26 mai 2017 : réglementant la circulation des véhicules 39, rue des Martyrs à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un container pour la période du mercredi 31 mai 2017 à 19h00.*

- *Le 29 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage, pour la période du jeudi 1er juin 2017 à 07h00 au dimanche 11 juin 2017 à 18h00.*

- *Le 30 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Bruyères, 80 à Arlon – Stockem, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un container, pour la période du jeudi 02 juin 2017 à 08h00 au mardi 06 juin 2017 à 19h00.*

- *Le 30 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules devant l'Hôtel de Ville, Place Schalbert et place du 12ème Bataillon Fusiliers de Remagen, en raison d'assurer le bon déroulement du passage de la randonnée cycliste de « La Voie de la Liberté », pour la période du vendredi 02juin 2017.*

- *Le 30 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Alzette, 12 et sur le parvis de l'église de Saint-Martin à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un mariage, pour la période du samedi 03 juin 2017 de 08h00 à 16h00.*

- *Le 31 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules 68, avenue Nothomb à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage pour la période du mercredi 07 juin 2017 à 07h00 au samedi 09 juin 2017 à 18h00.*

- *Le 31 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Synagogue, n°45-43 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux pour la période du mardi 06 juin 2017 à 07h00 au vendredi 07*

juillet 2017 à 18h00.

- *Le 31 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du mardi 06 juin 2017 de 08h00 au mercredi 14 juin 2017 à 18h00 sur 2 emplacements.*

- *Le 31 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Lagland à Arlon-Udange, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de la « Fête du Jambon », pour la période du vendredi 21 juillet 2017 au dimanche 23 juillet 2017.*

- *Le 31 mai 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules le long du Hall Polyvalent, sur la voirie arrière, sur le parking y attenant et à l'arrière de la Maison de la Culture à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des évaluations externes 2017organisées par Mme SIMON, pour la période du jeudi 15 juin 2017 à partir de 08h00 jusqu'au mardi 20 juin 2017 à 17h00.*

- *Le 31 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, devant l'agence BNP à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux pour la période du mercredi 07 juin 2017 de 07h00 à 20h00 sur les 6 emplacements.*

- *Le 31 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Viville, 39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 02 juin 2017 à 08h00 au samedi 03 juin 2017 à 20h00 sur une distance d'un emplacement.*

- *Le 31 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb, 58 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 08 juin 2017 de 08h00 à 18h00 sur une longueur de 25 mètres.*

- *Le 31 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 63 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 10 juin 2017 de 08h00 à 18h00 sur une longueur de 25 mètres.*

- *Le 31 mai 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Parc des Expositions, 1 à Arlon, sur tout le parking face à la bibliothèque communale en raison d'assurer le bon déroulement de travaux pour la période du mercredi 09 août 2017 à 08h30 au jeudi 10 août 2017 à 16h30.*

- *Le 01 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Roses, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un container, pour la période du vendredi 02 juin 2017 de 07h00 au vendredi 23 juin 2017 à 18h00.*

- *Le 01 juin 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Musée à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'une grue pour la période du mercredi 07 juin 2017 de 06h00 à 18h00.*

- *Le 01 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Barrière, 12 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'expulsion par voie judiciaire, pour la période du mardi 13 juin 2017 de 08h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.*

- *Le 02 juin 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Papeterie et rue des Ecureuils à Arlon-Heinsch, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de la « fête du village de Heinsch – Heinschtag », pour la période du lundi 05 juin 2017.*

- *Le 02 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 63 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 10 juin 2017 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.*

- *Le 02 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Hamélius, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du lundi 10 juillet 2017 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.*

- *Le 02 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Général Molitor 5, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux + pose d'un échafaudage pour la période du mardi 06 juin 2017 de 07h30 au mardi 13 juin à 16h30 sur une distance de 3 emplacements.*

- *Le 02 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Sesselich, 62 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du jeudi 15 juin 2017 à 07h00 au vendredi 16 juin 2017 à 18h00 sur une distance de 3 emplacements.*

- *Le 06 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Place Léopold – côté char – parc à Arlon – en raison d'assurer le bon déroulement de travaux organisés par la Ville d'Arlon, pour la période du mercredi 07 juin 2017 de 08h00 à 17h00 sur une distance de 4 emplacements.*

- *Le 06 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Scheuer, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, pour la période du jeudi 08 juin 2017 de 08h00 au mardi 20 juin 2017 à 20h00.*

- *Le 06 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Marquisat, 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du samedi 10 juin 2017 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 3 emplacements.*

- *Le 06 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à Saint-Donat à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux – taille de la charmille, pour la période du vendredi 09 juin 2017 de 07h00 jusqu'à la fin des travaux.*

- *Le 06 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules le long du Palais du Gouverneur à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une exposition « FOLON », pour la période du jeudi 08 juin 2017 à 20h00 sur les 4-5 emplacements.*

- *Le 06 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules sur 4 emplacements en face de l'Ecu de Bourgogne (à côté du coffret électrique) Place Léopold, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un cameravan, par la pépite V'ro TV, pour la période du jeudi 08 juin 2017 de 15h00 à 20h30.*

- *Le 06 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules sur 1 emplacement Place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de levé de la place et du parc Léopold dans le cadre du marché public d'auteur de projet à lancer pour le réaménagement du site et la construction d'un parking souterrain sous l'Espace Léopold, pour la période du mardi 06 juin de 07h00 au vendredi 09 juin à 20h00.*

- *Le 06 juin 2017 : réglementant la circulation des véhicules durant la période du 07 juin 2017 à 07h00 au 30 juin 2017 à 18h00 aux endroits suivants : N4 sens Bruxelles/Arlon aux BK 177.4 – 179.0 – 179.1 –*

179.5, N82 sens Arlon/Virton aux BK0.7 – 1,8 – 3,3 – 3.85, A4 sens Luxembourg/Bruxelles à la BK 176.9, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de soufflage de câbles FO, pour la période du 07 juin 2017 à 07h00 au 30 juin 2017 à 18h00 aux endroits suivants.

- *Le 06 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place Léopold en face des arcades à Arlon (au pied du Palais), en raison d'assurer le bon déroulement du démontage de l'exposition Alexandre de Belgique, pour la période du vendredi 09 juin 2017 de 07h00 à 12h00 sur une distance de 20 mètres.*

- *Le 06 juin 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la N82 à hauteur du contournement de Arlon, entre les BK 3350 et 3750, entre la sortie de l'autoroute en venant de Luxembourg, et le drève de l'arc-en-ciel, sur la bande de droite uniquement, sens E25 vers N4 en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de revêtement hydrocarboné pour le compte du SPW, pour la période du 07 juin 2017 à 07h00 au 09 juin 2017 à 18h00.*

- *Le 06 juin 2017 : réglementant le chantier et la circulation des piétons à la rue Zénobe Gramme (chantier Houyoux) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'occupation de trottoir pour travaux de construction, pour la période du 06 juin 2017 à 07h00 au 07 juillet 2017 à 18h00.*

- *Le 06 juin 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue Porte Neuve et Petite rue des Remparts à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de voirie pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 06 juin 2017 à 07h00 au 14 juillet 2017 à 18h00.*

- *Le 06 juin 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules aux dates et endroits suivants : Drève de l'arc en ciel, 9 à Arlon : radiation gaz – fouilles en trottoir en date du 06 juin 2017 au 09 juin 2017, la rue de la futaie , 11 à Bonnert : fouilles en accotement et en trottoir en date du 06 juin 2017 au 09 juin 2017, rue Scheuer, 66 à Arlon : raccordement gaz – fouilles en voirie et en trottoir en date du 12 juin 2017 au 21 juin 2017, rue Saint-Jean, 32 à Arlon : raccordement gaz – fouilles en voirie et en trottoir du 15 juin 2017 au 25 juin 2017, rue du Moulin Lamapch, 16 à Arlon : fouilles en trottoir pour réparation de câbles basse tension en date du 14 juin 2017 au 23 juin 2017, carrefour de la rue des bouleaux avec la rue du Galgenberg à Arlon, pour réparation de câbles – fouilles en trottoir du 14 juin 2017 au 23 juin 2017, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir pour travaux de gaz et électrique pour le compte d'Ores.*

- *Le 06 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules place Camille Cerf à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation d'un cinéma itinérant « cinéma voyageur », pour la période du dimanche 18 juin 2017 au lundi 19 juin 2017.*

- *Le 07 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules avenue de Longwy, 582 à Arlon-Weyler, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, pour la période du jeudi 15 juin 2017 de 08h00 au jeudi 22 juin 2017 à 18h00.*

- *Le 07 juin 2017 : réglementant la circulation des véhicules rue de Kleinbettingen à Arlon-Sterpenich, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de la journée « Ferme ouverte 2017 », pour la période du samedi 24 juin 2017 et du dimanche 25 juin 2017.*

- *Le 07 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Victor Tesch, 63 à Arlon, en raison d'assurer le bon*

déroulement des travaux pour la période du jeudi 15 juin 2017 de 07h00 à 18h00 sur une distance de 6 emplacements.

- *Le 07 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Barrière, 12 à Arlon (Stockem), en raison d'assurer le bon déroulement d'expulsion par voie judiciaire pour la période du mardi 13 juin 2017 de 13h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.*

- *Le 08 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Schoppach, 54 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du jeudi 08 juin 2017 à 07h00 au mercredi 21 juin 2017 à 19h00.*

- *Le 08 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place Didier, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du changement d'une vitrine, pour la période du vendredi 09 juin 2017 de 08h00 à 12h00 sur une distance de 4 emplacements.*

- *Le 08 juin 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue du Marché aux Légumes et dans le piétonnier à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'inauguration du piétonnier pour la période du samedi 17 juin 2017 de 11h00 au dimanche 18 juin 2017 à 06h00.*

- *le 08 juin 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Place de l'Yser à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de plantation organisé par la Ville d'Arlon, pour la période du 08 juin 2017 de 13h00 jusqu'à la fin des plantations.*

- *Le 08 juin 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue du Potier, rue des Tourbières, rue de la Chapelle et rue Albert Henckels à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la Brocante annuelle de Sampont, 2017, pour la période du dimanche 11 juin 2017 de 05h00 à 22h00.*

- *Le 08 juin 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Marché aux Légumes et dans le piétonnier à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'inauguration du piétonnier, pour la période du samedi 17 juin 2017 de 11h00 au dimanche 18 juin 2017 à 06h00.*

- *Le 09 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rye de Frassem, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'un container pour la période du mardi 13 juin 2017 à 07h00 au lundi 19 juin 2017 à 19h00.*

- *Le 09 juin 2017 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Stehnen à Autelhaut en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir et accotement pour travaux de pose de gaine et de 2 CV pour le compte de VOO, pour la période du 12 juin 2017 à 07h00 au 23 juin 2017 à 18h00.*

- *Le 09 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Espagnols, 148 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'un échafaudage, pour la période du lundi 12 juin 2017 à 07h45 au vendredi 16 juin 2017 à 18h00.*

- *Le 09 juin 2017 : réglementant la circulation des véhicules aux dates et endroits suivants : rue de la Bick, 34 à Heinsch, raccordement électrique en date du 19 juin 2017 à 07h00 au 23 juin 2017 à 18h00, rue du Maitrank, 43 à Bonnert, raccordement électrique (passage dans gaine existante) en date du 26 juin 2017 à 07h00 au 30 juin 2017 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de génie civil pour les*

raccordements électrique et gaz pour le compte d'Ores.

- *Le 09 juin 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Franck à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des suites de travaux de pose d'une FO pour le compte du SPW, pour la période du 12 juin 2017 à 07h00 au 23 juin 2017 à 18h00.*

- *Le 09 juin 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de la Vallée à Fouches, en raison d'assurer le bon déroulement des suites de travaux d'aménagement de lignes HT suite à la construction de deux habitations pour le compte d'Ores, pour la période du 12 juin 2017 à 07h00 au 30 juin 2017 à 18h00.*

- *Le 09 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules sur la parvis de Saint-Martin à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des funérailles pour la période du vendredi 09 juin 2017 de 13h30 à 15h30.*

- *Le 09 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés, 90 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du remplacement d'une chaudière, pour la période du lundi 12 juin 2017 à 07h00 au mercredi 14 juin 2017 à 19h00 sur une distance de 12 mètres.*

- *Le 09 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de la Gare, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 10 juin 2017 de 08h00 à 12h00 sur une distance de 25 mètres.*

- *Le 09 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Marquisat, 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du samedi 10 juin 2017 de 07h00 à 19h00 sur une distance de 3 emplacements.*

- *Le 09 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Bruyères, 80 à Stockem, en raison d'assurer le bon déroulement d'un placement d'un container pour la période du mercredi 07 juin 2017 à 08h00 au lundi 12 juin 2017 à 19h00.*

- *Le 12 juin 2017 : réglementant la circulation des véhicules aux dates et endroits suivants : Square du Hunnebour, à côté du 45 à Arlon, en date du 12 juin 2017 à 07h00 au 16 juin 2017 à 18h00, route de Neufchâteau 235, à Heinsch, en date du 12 juin 2017 à 07h00 au 16 juin 2017 à 18h00, avenue de Mersch, n°9 et 21 à Arlon (remplacement de bouches d'incendie) en date du 20 juin 2017 de 07h00 à 18h00, Chaussée Romaine, 122 à Fouches en date du 15 juin 2017 à 07h00 au 21 juin 2017 à 18h00, rue Godefroid Kurth, 2A à Arlon, en date du 19 juin 2017 à 07h00 au 23 juin 2017 à 18h00, rue Godefroid Kurth 2H à Arlon, en date du 21 juin 2017 à 07h00 au 27 juin 2017 à 18h00, route de Longwy 596 à Weyler, en date du 23 juin 2017 à 07h00 au 29 juin 2017 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de voirie, trottoirs et accotements pour raccordement d'eau pour le compte de la SWDE.*

- *Le 13 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Général Molitor, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'un échafaudage, pour la période du mardi 13 juin 2017 à 16h30 au 20 juin 2017 à 18h00 sur une distance de 3 emplacements.*

- *Le 13 juin 2017 : réglementant la circulation des véhicules à la Chaussée Romaine, 122 à Sampont en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement à l'égout, pour la période du 13 juin 2017 à 10h00 au 14 juin 2017 à 18h00.*

- *Le 13 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des*

Espagnols, 148 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, pour la période du lundi 12 juin 2017 de 07h45 au vendredi 30 juin 2017 à 18h00.

- *Le 13 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Seymerich, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du samedi 17 juin 2017 à 07h00 au lundi 19 juin 2017 à 20h00 sur un emplacement.*

- *Le 13 juin 2017 : interdisant la circulation et le stationnement des véhicules dans la montée de Saint Donat et sur le parvis de l'Eglise Saint Donat en raison d'assurer le bon déroulement d'une fête pour la période du samedi 29 juillet 2017 à 17h00 au dimanche 30 juillet 2017 à 03h00.*

- *Le 13 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Nicolas Berger en face du n°45 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux pour la période du mardi 20 juin 2017 à 07h00 au samedi 24 juin 2017 à 18h00 sur une distance d'un emplacement.*

- *Le 15 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du lundi 19 juin 2017 de 10h00 à 18h00 sur une distance de 3 emplacements.*

- *Le 15 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Schoppach, 61 à Arlon en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison et d'un déménagement pour la période du jeudi 15 juin 2017 de 10h00 à 18h00 et en date du jeudi 22 juin 2017 de 08h00 à 18h00 et en date du lundi 10 juillet 2017 de 10h00 à 14h00 sur une distance de 3 emplacements.*

- *Le 15 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Marché aux fleurs, 17 boite 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 16 juin 2017 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.*

- *Le 15 juin 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Grand Place à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la fête de la musique, pour la période du vendredi 23 juin 2017 au lundi 26 juin 2017.*

- *Le 15 juin 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Marché aux Légumes et dans le piétonnier à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du piétonnier pour la période du samedi 17 juin 2017 et du dimanche 18 juin 2017.*

- *Le 15 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Semois, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture pour la période du lundi 12 juin 2017 à 07h00 au lundi 26 juin 2017 à 18h00.*

- *Le 15 juin 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue des Martyrs 80 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'une grue pour la période du lundi 19 juin 2017 de 09h00 à 12h00.*

- *Le 15 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Sesselich, 64 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison et d'un déménagement, pour la période du jeudi 15 juin 2017 de 10h00 à 18h00 et en date du jeudi 22 juin 2017 de 08h00 à 18h00 et en date du lundi 10 juillet 2017 de 10h00 à 14h00 sur une distance de 3 emplacements.*

- *Le 15 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules sur le parking de la salle Saint Bernard et devant l'église de Waltzing en raison d'assurer le bon déroulement de la Procession du Saint-Sacrement – Fête de Dieu, pour la période du samedi 17 juin 2017 de 07h00 au dimanche 18 juin 2017 à fin de manifestation.*

- *Le 15 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules 38, rue Hamélius à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 24 juin 2017 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 20 mètres.*

- *Le 15 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Schoppach, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, pour la période du lundi 19 juin 2017 à 07h00 au vendredi 14 juillet 2017 à 18h00 sur une distance de 15 mètres.*

- *Le 16 juin 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules sur le parking devant l'église de Fouches et rue Nicolas Schnock, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des fêtes de la musique pour la période du samedi 24 juin 2017 de 07h00 jusque fin de la manifestation.*

- *Le 16 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules route de Bastogne au niveau du n°69-67 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de cabines, pour la période du mercredi 21 juin 2017 à 08h00 au vendredi 23 juin 2017 à 16h00.*

- *Le 16 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Carmes, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 24 juin 2017 de 08h00 à 16h00.*

- *Le 16 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Vicinal au domaine de l'Aurore Bloc D – Résidence Septentrionale, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du lundi 19 juin 2017 de 0830 à 18h00 sur une distance de 3 emplacements.*

- *Le 16 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Place Hollenfeltz, 18 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'inauguration de la nouvelle agence ARELTOUR, pour la période du samedi 17 juin 2017 de 07h00 à 22h00.*

- *Le 16 juin 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Duché, 42 à Sterpenich, en raison d'assurer le bon déroulement du mardi 20 juin 2017 de 09h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.*

5. ADMINISTRATION GENERALE : Ratification de l'arrêté du Bourgmestre du 08 juin 2017 relatif aux mesures de police particulières à l'occasion de la fête de la musique.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de confirmer l'arrêté du Bourgmestre pris en date du 08 juin 2017.

6. C.P.A.S : Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2016.

Mademoiselle NEUBERG remercie Madame Chantal THIRY, Directrice Financière. Elle dit que contrairement à un budget, le compte met en lumière les actions et la politique qui ont été réalisées au CPAS durant l'année 2016. Elle dit que c'est vraiment une photographie de l'institution qui montre les moyens financiers qui ont été utilisés. Elle rappelle la présentation du budget 2016 qui avait pour thème la diversification pour une diversité de population. Elle dit que le compte qui va être présenté aujourd'hui confirme les intentions du moment qui ont été développées durant

cette année 2016. Elle ajoute que le compte du CPAS 2016 a été approuvé à l'unanimité en Conseil du CPAS le 17 mai dernier. Elle dit que de manière générale et brève le CPAS se porte excessivement bien.

Madame THIRY dit que le budget est un acte de politique majeur qui pourvoit l'ensemble des recettes et des dépenses du CPAS, alors que les comptes annuels sont la réalisation des décisions prises par les organes délibérants du Conseil, dans la mesure du crédit disponible. Elle ajoute que les comptes annuels se composent du compte budgétaire, du bilan, du compte de résultats et de la synthèse analytique. Elle poursuit avec la comptabilité budgétaire et dit qu'elle dégage deux résultats, le résultat budgétaire qui sont des droits constatés nets, donc les recettes moins les dépenses engagées au 31 décembre. Elle explique que si c'est positif on a un boni budgétaire, et que si c'est négatif on aura un mali budgétaire. Elle ajoute que le résultat comptable va faire la différence entre les droits constatés nets et les dépenses payées au 31 décembre. Si c'est positif c'est un boni comptable, si c'est négatif un mali comptable. Elle dit que la différence entre résultat budgétaire et le résultat comptable correspond au montant des crédits reportés. Elle poursuit en disant que le résultat budgétaire du compte 2016 fait des droits constatés net pour 14.616.982,51 € et des engagements de dépenses pour 13.975.619,49 €, ce qui donne un résultat budgétaire, donc un boni de 641.363,02 € qui, par voie de modification budgétaire qui va être injecté dans le budget 2017. Elle ajoute que lors de l'élaboration du budget 2017 il y avait un boni présumé de 45.417 €, que comme le boni réel de 2016 est de 641.363,02 € le disponible pour la première modification budgétaire 2017 qui sera présentée après est de 595.946, 02 €. Elle poursuit avec le résultat comptable, dont les droits constatés nets de 14.616.982,51 € et les imputations, c'est-à-dire les dépenses qui ont été payées au 31 décembre, à 13.769.402,30 €, ce qui donne un résultat comptable de 847.580,21 €. Au service extraordinaire les droits constatés nets pour 1.859.758,46 € et des engagements pour 2.250.020 €, ce qui représente un résultat budgétaire négatif de 390.000 €. Elle dit qu'il est directement injecté dans la modification budgétaire extraordinaire, c'est principalement le solde des subsides que le CPAS doit recevoir des autorités subventionnantes, sous forme d'emprunt. Elle explique que comme ils n'avaient pas le montant étant donné qu'ils n'avaient pas encore l'intégralité des montants et des dépenses, elle n'a pas constaté le solde. Elle dit qu'il y a les travaux du Pré-en-Bulles concernant la modification du chauffage qui ont été engagés sur l'exercice 2016 mais dont une partie va être subsidiée dans le cadre d'un subside UREBA et une partie via fond propre. Au niveau des dépenses, pour l'ensemble de frais de personnel, tous les services confondus, elle dit qu'il y a une augmentation de 5,28% de 2015 et 2016, qui s'explique principalement par l'indexation de 2% au 1er juillet 2016, et aussi les nouveaux services (la résidence service, le centre d'accueil de jour et les lits courts séjours). Elle ajoute que vu l'augmentation de lits MRS, il a fallu prendre une deuxième infirmière-chef (elle précise que c'est obligatoire au-delà de 45 lits). Il a fallu aussi engager un kiné mi-temps pour les soins, ainsi un Directeur adjoint. Elle dit qu'il y a normalement la réforme des aides à l'emploi qui est censée intervenir au premier janvier 2018, en ce qui concerne notamment les APE, articles 60 et 61, mais vu l'actualité elle ne sait pas si cela sera pour 2018. Elle poursuit et dit qu'il y aura une réorganisation des aides à l'emploi, notamment dans le cadre des APE. Elle explique le système actuel des APE : chaque administration a un nombre de points en fonction de certains critères, la valeur du point est déterminée annuellement et on bénéficie chaque fois qu'on engage, d'une réduction de cotisation patronale (au lieu de payer 28,86 € on bénéficie de 5,68 € de cotisation patronale). Normalement au premier janvier 2018 il va y avoir une dotation aux pouvoirs locaux consacrée au financement des rémunérations, et ce sera payé en trois fois. Elle précise qu'à ce moment-là, tout ce qui est cotisation patronale devra être payée, et qu'il faudra avancer l'argent. Il y aura l'obligation d'un maintien du volume global de l'emploi, 2015 au lieu de 2002, cela va donc être calculé, ils vont figer la situation directement sur l'année 2015. Ils vont déterminer une nouvelle valeur du point APE qui va comprendre, au niveau de la Région Wallonne, toutes les primes, ainsi que les réductions de cotisations patronales. Ils vont rediviser par le nombre de

points qui a été activé par l'ensemble des administrations pour l'année 2015. Elle explique que cela va redéfinir une valeur du point APE et que de nouveaux postes de travail seront créés. Ce ne sera donc plus vraiment la personne qui sera subsidiée, mais le poste de travail en fonction des besoins sociétaux prioritaires. Ces postes seront créés pour une durée maximale de trois ans, et quatre points maximum pour un équivalent temps-plein. Elle poursuit et dit que le problème du système est qu'ils figent des évolutions barémiques, des promotions etc. On aurait l'air de dire que la valeur du point serait indexée de 2% comme les salaires, et plus 0,50 % qui remplacerait l'évolution barémique. Mais le problème, est que c'est dans une enveloppe budgétaire fermée. Par exemple quand il y avait le personnel nommé malade, avant on le remplaçait souvent par un APE, même si il n'y avait plus de prime au niveau des points. Elle dit qu'il y aura donc quand même des conséquences au niveau des engagements ou des remplacements. Elle poursuit en parlant de l'évolution des frais de fonctionnement, elle dit qu'elle représente 7,61 % du budget. Il y a une légère augmentation des dépenses entre 2015 et 2016 et c'est principalement dû au fait des nouveaux services qui sont été ouverts en juin 2016. Pour l'évolution des dépenses de transferts, elle explique que c'est l'aide directe aux ménages, elle ajoute qu'elle diminue en passant de 31,83 % à 28,68 % du budget, elle diminue donc à peu près de 134.000 €. On voit aussi les dépenses de RIS on augmente de 100.000 € et on diminue tout ce qui est aide égale au revenu d'intégration, donc tout ceux qui dépendent de la loi de 65, elle ajoute que c'est en partie dû à la politique d'asile de Théo FRANCKEN. Par exemple en 2012 on était à 748.000 et aujourd'hui on passe à 143.000. Elle poursuit avec les dépenses des articles 60, qui ont aussi diminués entre 2012 et 2016. Elle dit que c'est principalement parce qu'au niveau de la politique sociale du CPAS on se rend compte que de plus en plus de gens ne sont pas prêts à être tout de suite remis à l'emploi. Il faut alors passer par une insertion sociale avant de pouvoir être sur le marché de l'emploi. Pour les dépenses de transferts par rapport aux recettes de transferts, le taux de couverture des dépenses est à à peu près à 77,79%. Au niveau des articles 60 elle dit que le taux de couverture des dépenses parlait de 66,13%. Au niveau des recettes, les évolutions des recettes de prestations tous les services confondus, on est passé de 1.726.000 € à 1.911.000 €, on augmente de 10,72% entre 2015 et 2016. Elle explique que c'est également dû à l'ouverture de la Résidence Service, ce sont des recettes de prestations pour les locations, elle ajoute que les dix appartements de la Résidence Service sont loués depuis le 1er juin, et qu'il n'y a eu aucun vide locatif. Elle dit aussi que le Centre d'Accueil de Jour commence aussi à prendre « sa vitesse de croisière ». Elle passe ensuite aux recettes de transferts, c'est principalement tout ce qui est subsides, interventions Inami, communale, etc., elle dit que cela représente 11.237.000 € et 76,87% des recettes du CPAS. Elle poursuit et dit qu'il y a une augmentation assez importante entre 2013 et 2014 qui est dû au fait que le CPAS a du imputer toutes les dépenses de traitements, de cotisations patronales, et en contrepartie ils ont une recette, qu'ils n'auront plus après. Elle cite ensuite quelques services en chiffres :

-la Résidence de la Knippchen avec un déficit de 143.000 €. Elle explique qu'on est passé en 2012 de 540.000 € de déficit à 143.000 € actuellement, alors que nos charges d'emprunt ont augmentées et sont passées en 2012 de 114.000 € à 394.000 € en 2016. Elle ajoute qu'il va y avoir encore un petit emprunt de 800.000 € pour les travaux de reconditionnement, elle dit que ce sera le dernier emprunt. Pour les recettes de prestations de la Résidence de la Knippchen, elle dit qu'on passe de 1.134.000 € à 1.445.000 €, elle ajoute qu'actuellement le prix fixé pour les nouveaux résidents est 40,34 €. Elle précise que nous sommes dans un prix relativement bas et cite par exemple la Commune d'Aubange où le prix est de 56 €. Elle poursuit avec les recettes de transferts et fait un petit historique ; elle explique que jusqu'en septembre 2008 on avait 90 lits MRPA, donc uniquement Maison de Repos. Il faut savoir que lorsque c'est « Maison de Repos » on a des échelles de cas, des profils de dépendance, cela va de « 0 » (quelqu'un qui est complètement autonome) à « D ». Mais elle dit qu'on peut uniquement être « Maison de Repos » et avoir des cas « B », « C » ou « D » qui pourraient dépendre d'une catégorie MRS où le financement est plus important. C'est-à-dire que dans une Maison de Repos

plus on a le profil « 0 », moins on a de financement étant donné qu'il n'y a pas besoin de personnes de soin etc., puisque c'est limité. Jusqu'en septembre 2008 il y avait donc 91 lits MRPA, en octobre 2008 il y a eu 25 lits requalifiés en lits MRS. Pour pouvoir être requalifié, lorsqu'on ouvre une maison de repos on est obligatoirement financé en MRPA et il faut 25 profils MRS pour pouvoir avoir la première requalification de lits MRS. En octobre 2008 on a 25 lits MRS, on demande une nouvelle requalification où on nous accorde au 01.12.2011 et on passe à 36 lits MRS et 55 lits MRPA. Au 1er janvier 2013, on augmente la capacité de la RK, et on passe de 91 lits à 97 lits, toujours avec le même nombre de lits MRS et MRPA, suite à la fin des travaux de la deuxième aile. Au 01.12.2013, on passe à 44 lits MRS et 53 lits MRPA et au 25.03.2016, on a une requalification de 3 lits supplémentaire qui porte le nombre de lits MRS à 47 et 57 lits MRPA. Actuellement on a eu un agrément pour 5 lits pour 6 jours le 13 juin 2016 et les lits courts séjours quels que soit le degré de dépendance, sont des lits MRPA, ce ne sont pas des lits MRS, on porte ainsi le nombre de lits à 102, dont 47 lits MRS et 55 lits MRPA. En fonction des agréments de lits MRS reçus, en 2006 le forfait journalier que l'INAMI payait pour l'intégralité des résidents était de 13,62 euros par jour et en 2016 on est passé à 43,3 euros. On vient encore d'avoir une requalification d'un ou deux lits en début 2017, ce qui veut dire qu'on a vraiment vu évoluer le fait d'avoir des requalifications de lits MRS et qu'on doit avoir les résidents qui ont le degré de dépendance pour dépendre de lits MRS car ils sont mieux financés. L'un dans l'autre cela n'a pas augmenté le déficit du home, que du contraire. Le montant annuel, le forfait INAMI qu'on a reçu en 2006 était de 452.663, et en 2016 d'1.481.507, ce qui fait sur dix ans une bonne évolution du forfait. Au niveau du Pré-en-Bulles, il accuse un déficit de 34.339,11 euros : il faut dire que le Pré-en-Bulles possède du personnel qui est déjà assez âgé, on a deux mises à la pension, ce qui devrait diminuer le déficit de l'année prochaine. Ce sont des établissements qui fonctionnent 24H/24 et qui ont besoin d'un personnel assez important. Au niveau de la comptabilité générale, le bilan qui est une photographie de la situation au 31 décembre de chaque exercice, établi suivant les règles bien définies reprend des valeurs comptables et non des valeurs vénales, c'est-à-dire que si un bâtiment est totalement amorti il y a plus de 50 ans, en valeur comptable il aura'0', alors qu'en valeur de vente il vaudra quelque chose. L'actif égal le passif et égal à 25.126.873,83 euros. Il y a une augmentation des avoirs en 2015 et 2016, il s'agit principalement des travaux réalisés au home et terminés en 2016, des factures qui ont été payées etc. On a une légère augmentation des fonds propres, c'est les dotations aux réserves. Au niveau du compte de résultats, on reprend tout ce qui s'est passé au cours d'un exercice écoulé, que ce soit pour les exercices antérieurs que ce soit des recettes qui viennent des exercices antérieurs, ou des dépenses etc., ce qui va influencer les fonds propres du CPAS. Le résultat présente un mali de 126.170 euros et va être reporté au bilan fin de période. Le résultat courant, les charges à 12.705.000, les produits à 13.260.000, ce qui donne un boni courant de 554.473 euros. Les principales charges courantes sont les frais de personnel et les principales dépenses sont les aides sociales. Les principaux produits courants sont les produits d'exploitation, les subsides d'exploitation reçus, et la récupération des aides sociales, donc tout ce qui est subsides. Au niveau du compte de résultats des opérations sans encaissements et de décaissements, on a un mali de 231.000 euros, et dans les opérations sans encaissements et décaissements sont comptabilisés en charges tout ce qui est mis en provision pour risques et charges, Ce qu'on a fait dans l'exercice 2016, on a provisionné et cela apparaît dans les opérations sans encaissements et décaissements. Le boni courant et le mali des opérations sans encaissements et décaissements donnent un résultat d'exploitation avec un boni de 322.802,73 euros. On a ensuite le résultat exceptionnel qui présente un mali parce que sont reprises les valeurs de redressement, de compte etc., tout ce qui est dotations aux réserves, donc la différence entre les provisions et les réserves vont là. Elle explique que comme on a mis en réserve, ou transféré de l'ordinaire à l'extraordinaire pour financer les travaux extraordinaires comme on n'a pas fait d'emprunts depuis quelques années, c'est là aussi qu'apparaît tout ce qui a été prélevé sur le compte réserves. Les trois donnent le résultat d'exploitation plus le résultat exceptionnel, ce qui donne le résultat de

l'exercice avec un mali de 126.170,14 euros qui va venir diminuer les fonds propres du CPAS.

Monsieur MAGNUS voudrait savoir pourquoi les charges d'emprunt augmentent, alors que l'emprunt est de 7.000.000 d'euros.

Madame THIRY répond que les subsides de la Région Wallonne concernant la RK est un emprunt par autorité subventionnante, c'est-à-dire que pour payer la Région Wallonne fait un emprunt avec Belfius. On nous prélève les charges d'emprunt et on nous les rembourse. Au lieu de nous donner 3.800.000 en quatre fois, il s'agit d'un emprunt sur 20 ans. Ils nous remboursent les emprunts par autorité subventionnante et ils sont comptabilisés dedans.

Monsieur MAGNUS demande si ce n'est pas simplement parce que l'ensemble des 7 millions n'a pas été prélevé en une fois et qu'on prélève encore maintenant.

Madame THIRY répond que non, car les 7 millions sont prélevés. Mais lorsqu'on a lancé l'emprunt, on vient de refaire un complément à 800.000 euros où on a pu avoir l'emprunt Smart city avec un taux préférentiel. On a rentré les feuilles techniques pour les travaux d'isolation et de subsides aussi, mais quand on a repris les 390.000 dans le tableau charge d'emprunt RK ce sont nos emprunts propres des 7.000.000, et il y a 3.800.000 qui viennent sous forme d'emprunt par autorité subventionnante. On prélève les charges d'emprunt et on nous les rembourse le jour même.

Madame NEUBERG précise que toute l'action du CPAS en 2016 via ce compte a été essentiellement actée vers les familles, vers les personnes âgées et vers l'enfance, et trouve que c'est important puisque c'est la politique qui est mise en place depuis de nombreuses années et essentiellement depuis 4 ans. Elle se rappelle qu'au 31 décembre il y a 203 personnes qui font partie des membres du personnel du CPAS et cela représente plus ou moins 165 équivalents temps plein. Elle dit que c'est toujours bien de rappeler la manière dont les personnes travaillent dans un service public. Elle ajoute un petit mot aussi sur la Résidence de la Knipchen, où on a vu que le déficit de la Résidence diminue alors qu'on a les charges d'emprunt qui continuent d'augmenter. Elle dit qu'à côté de cela il y a une gestion et qu'au niveau de la Direction il y a une vraie réflexion depuis plusieurs années sur la gestion du forfait INAMI, où on passe en 10 ans à un million supplémentaire, et que cela montre aussi la bonne gestion de l'équipe à ce niveau-là, tout en améliorant le bien-être des résidents. Elle ajoute un petit mot sur les nouveaux services, le Centre d'accueil de jour qui a été ouvert en juin, qui accuse un déficit qui est tout à fait logique puisque c'est un service qui met un peu plus de temps pour prendre son envol car il faut beaucoup de publicité, et il faut aussi passer ce barrage pour les personnes de venir voir ce qu'est un centre d'accueil de jour et ce qu'on y fait. Elle dit qu'on vient de fêter les « un an » et qu'il faut savoir qu'aujourd'hui on est agréé pour dix places mais qu'il y a entre 5 et 6 personnes qui le fréquentent au quotidien, donc c'est une belle avancée. Elle ajoute qu'on va encore continuer la publicité pour ce service, entre-autre avec le milieu médical parce que, par exemple les neurologues, sont les personnes qui peuvent aussi recommander ce type de service à la personne, et qu'ils comptent aussi là-dessus. Elle précise qu'au niveau de la Résidence Services, le taux d'occupation depuis le premier jour est d'être 100%, qu'il y a 4 couples et 6 personnes qui le fréquentent sur les 20 appartements, et qu'on a même de la chance que sur les 14 personnes en tout qui le fréquentent 10 personnes mangent tous les jours à la Résidence de la Knipchen et profitent des services qui sont là-bas, alors que ce sont des appartements autonomes. Elle ajoute qu'il y a aussi une progression à laquelle on ne s'attendait pas, puisque les personnes ont un appartement autonome, on pensait qu'ils feraient appel au service des repas à domicile, et ils ont décidé au contraire de participer à la vie de la Résidence de la Knipchen, pour nous cela représente aussi une belle victoire. Elle explique que pour les lits de courts séjours entre le moment de l'ouverture le 13 juin et le 30 juin 2016 on avait déjà un taux de fréquentation de 65,55%. Depuis le 1er juillet 2016 jusqu'au 30 avril de cette année on a un taux d'occupation de 99,08%, donc très peu de jours où

ces lits de courts séjours ne sont pas utilisés. Elle ajoute qu'ils sont très fiers d'avoir pu investir dans ces services puisqu'on voit qu'il y a un besoin et qu'on a amené une réponse aux besoins des personnes.

Monsieur GAUDRON remercie pour la présentation très complète et très intéressante. Il a une question par rapport à la réforme des APE, car il a l'impression que les derniers arrêtés d'exécution n'étaient pas sortis et vu que le Gouvernement Wallon va peut-être prendre des vacances prolongées, il n'y a toujours aucune garantie sur la mise en place de cette réforme.

Madame THIRY répond que c'est passé en première ou en deuxième ou troisième lecture déjà.

Monsieur BIREN précise qu'il s'agit de 10 Résidences Services et non pas 20.

Madame NEUBERG répond qu'il s'agit de 10 appartements de Résidence Service qui peuvent accueillir 20 personnes. Elle dit qu'aujourd'hui entre les couples et les personnes seules, il y a 14 personnes qui les occupent.

Monsieur BIREN est d'accord et précise que la structure est bien de 10 appartements. Il a une deuxième question et dit avoir lu dans la presse nationale qu'aujourd'hui il y a de plus en plus d'étudiants qui font appel au cpas. Il demande si on a pu constater que dans nos régions ce type de demandes augmentait également.

Madame NEUBERG répond qu'il faut savoir qu'en moyenne générale le cpas a environ 400 dossiers d'aide mensuelle. Dans ces 400 dossiers il y a déjà 100 étudiants donc 1 sur 4 est un étudiant entre 18 et 24 ans. Elle dit qu'il faut savoir qu'il y a maintenant les P.I.I.S. (Projets Individualisés d'Intégration Sociale) qui ont été appliqué à tout le monde, ce n'est plus destiné uniquement aux étudiants, et les P.I.I.S. engendrent aussi des conditions à respecter. Elle explique qu'on a créé expressément à partir du 1er septembre 2015 une cellule jeune qui ne focalise que sur les jeunes de 18 à 24 ans. Elle ajoute qu'elle a eu l'occasion l'année dernière de faire un récapitulatif du démarrage de cette cellule, et dit qu'on va revoir maintenant dans le cadre du Comité spécial au mois d'août, les résultats des étudiants parce qu'il faut savoir que parmi ces étudiants, il y a quand même un taux de réussite qui est assez important, environ 70 à 75% des jeunes qui sont suivis par nos services et qui ont un bon taux de réussite. Elle dit que c'est important de le signaler. Elle dit qu'il y a eu aussi un fait interpellant, c'est qu'entre le mois de décembre et le mois de mars-avril 2017, il y a eu une envolée du nombre d'interventions au niveau du R.I.S., c'est-à-dire qu'il y avait 61 personnes ou famille qui sont venues en supplément. Elle dit que sur ces dernières semaines ça s'est un peu régularisé et qu'il y a une diminution. Ils ont essayé de l'expliquer et pensaient qu'il s'agissait d'étudiants, de familles monoparentales, mais qu'en fait il s'agissait de toutes les catégories de populations qui ont été touchées mais elle souligne que l'avantage c'est que le cpas amène toujours une réponse a des gens qui sont dans le besoin.

Monsieur BIREN voudrait aussi savoir si lorsque l'étudiant est dans l'obligation de suivre des cours on lui paie des cours et s'il le comprend parfaitement. Il souhaite savoir si la législation oblige également à payer des activités de Power-training, donc de gymnastique, ou d'autres types d'activités semblables.

Madame NEUBERG répond que non car pour les étudiants ou de manière générale les enfants de parents issus du cpas, ils ont le droit de bénéficier par exemple d'inscriptions à un club sportif mais qui est reconnu par la fédération Wallonie Bruxelles, et à ce moment-là, ils bénéficient du fonds de participation et d'activation sociale, et donc on peut intervenir dans le prix de l'inscription.

Monsieur BIREN souligne qu'il s'agit d'un club reconnu par les fédérations.

Madame NEUBERG renchérit « un club sportif reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles », et dit qu'il faut une demande d'intervention de la part du cpas, et qu'à part s'il s'agit de choses très spécifiques ou excessivement dangereuses, toutes les demandes sont acceptées puisque cela fait partie de l'épanouissement également des enfants et des étudiants.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve la délibération du CPAS du 17 mai 2017 relative aux comptes annuels pour l'exercice 2016.

7. C.P.A.S : Approbation des modifications budgétaires n°1 pour l'exercice 2017 (service ordinaire et extraordinaire)

Madame NEUBERG présente les modifications budgétaires et précise qu'à l'ordinaire on va réinjecter le boni du compte 2016, on régularise et c'est le principe d'une modification budgétaire, c'est qu'on régularise également les crédits après les 6 premiers mois et que c'est le cas ici. Elle explique qu'on prévoit les crédits nécessaires pour continuer l'année. Elle dit qu'on a une indexation des salaires qui est prévue au 1er juillet 2017 et qu'on intègre également dans la modification budgétaire. Elle ajoute qu'on fait un prélèvement de l'ordinaire pour un fonds de réserves, on intègre le Plan de Guidance Energétique, et on intègre donc 50.000 euros pour la période 2017-2018 et souligne que ce qui est assez important c'est le fait qu'on ajoute une augmentation importante dans cette modification budgétaire de 500.000 euros pour les augmentations du revenu d'intégration sociale, vu les demandes qui ont été effectuées depuis le 1er janvier 2017. On a augmenté également l'aide sociale qui concerne les primes d'installation parce qu'on a également une demande supplémentaire. Les frais d'hébergement en maison de repos, lorsque le cpas doit intervenir pour des personnes qui n'ont pas suffisamment les moyens, ici il s'agit de 10.000 euros qu'on ajoute. Et pour l'aide sociale pour des loyers, puisque nous avons des demandes supplémentaires d'intervention pour que les gens arrivent à garder un logement. Elle explique qu'à l'extraordinaire c'est plus ou moins la même chose et qu'on injecte le résultat du compte. Elle explique qu'il y a une augmentation des crédits relative aux frais de maintenance, c'est-à-dire qu'au niveau de la cabine électrique de la Résidence de la Knipchen, ce sont des travaux pour environs 20.000 euros, un prélèvement également sur le fonds des réserves et une provision pour risques et charges, et le solde financement des travaux du chauffage du Pré-en-Bulles, avec une augmentation au niveau du solde de l'emprunt de la rénovation à la Résidence de la Knipchen. Elle conclut en disant que c'est essentiellement l'harmonisation et la régularisation surtout au niveau de l'aide sociale puisqu'il y a eu une très grosse augmentation pour pourvoir aux futures demandes des gens qui doivent bénéficier de l'aide sociale.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve la délibération du CPAS du 17 mai 2017 relative aux modifications budgétaires n°1 aux services ordinaire et extraordinaire du CPAS pour l'exercice 2017.

8. C.P.A.S : Modification du statut administratif :
- chapitre 10 : Régime des congés : section 16 – prestation réduite pour maladie chronique ou de longue durée.
- chapitre 11 : Evaluation.

Madame NEUBERG explique qu'on a refait quelques modifications au niveau du statut administratif qu'ils ont passé tant en concertation Ville/CPAS qu'avec les organisations syndicales. Elle précise une petite modification au niveau du régime de congé puisque ce sont des prestations réduites pour maladies chroniques ou de longues durée, et propose d'adapter le texte du statut en disant que 'l'autorisation d'effectuer des prestations réduites pour raison médicales est temporairement ininterrompue lors d'une absence pour maladie, pour un accident de travail ou pour un accident survenu sur le chemin du travail et pour une maladie professionnelle'. Elle ajoute

que c'est l'article 173 de leur statut. Elle passe ensuite au chapitre 11 avec les évaluations et dit qu'il faut savoir que le système d'évaluations est déjà en place depuis quelques temps au niveau du cpas d'Arlon mais que par contre il était important de le formaliser au niveau du statut et que c'est ce qui est proposé dans ce point. Elle précise qu'on n'inclut pas le personnel qui travaille sous contrat article 60, et ajoute que pour un nouvel agent, la première évaluation pour un agent a toujours lieu au plus tard deux ans après la date d'entrée, elle dit qu'on précise également quels sont les évaluateurs, et explique aussi qu'une personne qui n'a pas presté, hors congés légaux, un minimum de 50% de la période évaluée, au prorata de son régime de travail, sera convoqué à l'entretien d'évaluation une fois qu'il aura de nouveau effectué 50% de cette prestation qui est juste. Elle explique que si quelqu'un vient à reprendre le travail après une longue période de maladie, il est évident qu''on ne va pas directement lui appliquer une évaluation mais qu'on va attendre qu'il preste au moins la moitié de son régime de travail.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les deux délibérations du Conseil du CPAS du 14 juin 2017 relatives à

- *Chapitre 10 : régime des congés : section 16 – prestations réduites pour maladie chronique ou de longue durée*
- *Chapitre 11 : Evaluations.*

9. C.P.A.S : Modification du statut pécuniaire – complément de fonction pour infirmiers en chef, coordinateur infirmiers et paramédicaux en chef.

Madame NEUBERG propose d'ajouter cette modification au niveau du statut pécuniaire et précise que cette mesure est financée par l'INAMI. Elle trouve intéressant de l'intégrer dans leurs statuts afin que des agents qui sont dans les conditions puissent en profiter tant que cette mesure est financée dans le cadre de l'INAMI. Elle dit que c'est une opération blanche puisque l'INAMI le finance, le CPAS ne paye donc pas mais au moins l'agent peut prétendre à un avantage supplémentaire.

Monsieur SCHUSTER souhaite connaitre la différence entre un infirmier en chef et un coordinateur infirmier.

Madame NEUBERG explique qu'au niveau de la Maison de repos ils ont deux infirmiers en chef, et dit qu'il s'agit ici de la mesure qui est libellée de cette façon-là, mais qu'au niveau de la Résidence de la Knipchen n'est concernée qu'une infirmière en chef qui a déjà plus de 13 ans d'expérience dans la fonction de gériatrie et que sur base de son expérience et de sa formation, elle pourrait y prétendre. Elle dit qu'ils ont intégré le texte tel qu'il est libellé par l'INAMI mais que seuls les infirmiers pour le moment sont concernés.

Monsieur MAGNUS ajoute que c'est un problème d'ancienneté.

Monsieur PERPETE ajoute aussi qu'il y a deux types de fonctions mais qu'on n'en occupe qu'un, et que l'autre ne nous concerne pas, mais qu'on a repris le texte légal.

Monsieur SCHUSTER est d'accord mais il ne voit pas quelle est la différence de fonction entre les deux. Il pensait que c'était l'infirmier chef qui coordonnait.

Madame NEUBERG ajoute que si à l'avenir ils devaient engager un coordinateur il pourrait bénéficier de ceci, mais qu'ici ce n'est pas le cas puisque seuls deux infirmiers en chef sont engagés au niveau de la Maison de repos.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la délibération du Conseil du CPAS du 14 juin 2017, relative aux modifications du statut pécuniaire des agents du centre, complément de fonction pour infirmiers en chef, coordinateurs infirmiers et paramédicaux en chef.

10. TRAVAUX COMMUNAUX : Convention relative au placement de l'abri pour voyageurs destiné à l'arrêt « Arlon – Callemeyn ». Approbation de la convention TEC / VILLE D'ARLON.

Monsieur MAGNUS rappelle qu'ils en ont parlé tout à l'heure et que Monsieur DAVIN avait dit que la Société Régionale Wallonne de Transports public est subsidiée à concurrence de 80%, que c'est nous qui venons avec les 20% complémentaires avec un montant de 2.280 euros TVA comprise, et que c'est repris au budget extraordinaire.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

Article 1er : D'approuver la Convention entre la Ville d'Arlon et la Société Régionale Wallonne de Transport relative au Placement d'un abri pour voyageurs à l'arrêt Arlon-Callemeyn. La quote-part de la Ville d'Arlon (20%) s'élève 2.280,61€ TVA 21% comprise.

Article 2 : De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 421/731-60/20174004.

11. TRAVAUX COMMUNAUX : Exécution de travaux – Rénovation de l'espace formation « Emile Lambert » situé à la Caserne Léopold : approbation de la demande de remise des amendes de retard.

Monsieur MAGNUS explique qu'il s'agit simplement de la remise des amandes de retard pour un montant de 1.847 euros et que l'entreprise HOMEL fait état de faits et circonstances pouvant justifier, pour elle, une remise de amendes de retard. Il signale que notre Echevin n'a pas marqué son accord.

Monsieur BALON précise que nous sommes en jours calendrier et non en jours ouvrables, ce qui veut dire qu'on ne mettrait pas les entreprises sur pied d'égalité, et que cela fait partie substantiellement du contrat de respecter les jours calendrier. Il pense que dans le cadre d'un avenant ils avaient été assez larges en rajoutant un certain nombre de jours mais que malgré cela le dépassement est quand même particulièrement important. Il précise que la loi communale fait que c'est le Conseil communal qui prend la décision, et que si le Conseil communal estime que sa position est vraiment très dure, il n'en mourra pas.

Monsieur MAGNUS souligne que la proposition de décision n'était pas reprise dans la délibération, ce à quoi Monsieur BALON ajoute que c'est cela la démocratie et propose donc d'appliquer les amendes de retard.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les amendes de retard.

12. BIENS COMMUNAUX : Vente publique de biens communaux – adjudication publique du 22 mai 2017 : Lot 2 : ancienne école communale de Weyler : position à adopter.

Monsieur MAGNUS rappelle que la dernière fois on avait accepté ce point et qu'il fallait juste attendre pour savoir si pour WEYLER il y avait une surenchère, puisque nous avions accepté sous réserve de surenchère s'il y avait une surenchère dans les quinze jours. Il précise qu'il n'y en a pas eu, ce qui

fait que la vente peut se faire maintenant, et qu'on propose d'adjuger la vente définitivement au prix de 80.000 euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adjuger définitivement le lot 2 à M.M. BRUSCO-TREMELIN, pour la somme de 80.000 €.

13. BIENS COMMUNAUX : Approbation d'un plan de bornage d'une parcelle sise en bordure de la voirie et jouxtant une parcelle communale – Autelbas, rue Neiewee à Arlon.

Monsieur MAGNUS explique que le décret relatif à la voirie prévoit que lorsqu'un privé veut borner, cela doit se faire de manière contradictoire. Il dit que nous envoyons donc à ce moment-là notre Commissaire Voyer Monsieur TREQUATTRINI et qu'ensemble ils arrivent à une solution.

Monsieur MEDINGER demande si on connait la suite que l'on veut donner à ce bornage.

Monsieur MAGNUS suppose qu'il s'agit d'une maison que les gens vont construire par la suite et qu'ils veulent borner avant de construire, ce qui lui semble normal.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de bornage dressé le 26 février 2017 par Monsieur Jacques DEOM, Géomètre Expert.

14. BIENS COMMUNAUX : Décision de principe d'octroi d'une prime communale pour l'occupation des cellules vides.

Monsieur MAGNUS voudrait expliquer la position du Collège dans ce dossier et souhaite qu'on tente d'avoir une réflexion globale sur la problématique du commerce en centre-ville. Après y avoir beaucoup réfléchi, il croit vraiment que nous sommes d'accord avec la prime communale et il voudrait resituer cela dans un cadre plus large : il croit que si au niveau de la Région Wallonne on veut aider les centres-villes qui souffrent, et ceci partout, pas seulement à Arlon, il faut un consensus politique large, et à tous les niveaux de pouvoirs pour le vouloir. Il voudrait penser au niveau fédéral, au niveau régional et au niveau de la Province, et ensuite venir à la proposition de notre commune. Il croit qu'il y a vraiment des possibilités au niveau fédéral de se dire que dans les villes nous avons des zones franches, donc des zones dans lesquelles tous les pouvoirs politiques doivent se concentrer pour les aider, un peu comme on le fait. Il dit que malheureusement nous ne sommes pas dedans au niveau de la Région. On pourrait dire que certaines zones franches dans nos communes, dans notre Ville, sont des zones où il y a une inoccupation qui est importante. Cette zone pourrait être la même que celle qui sera reprise dans CREASHOP, cela pourrait être également repris dans le périmètre de la gestion centre- ville sans prendre l'ensemble de tout le périmètre. Il dit qu'on devrait pouvoir demander au Fédéral et leur dire 'Voyez comment vous pouvez aider les propriétaires et les locataires par la même occasion en louant peut-être les bénéfices de l'un avec les bénéfices de l'autre, en disant qu'on pourrait avoir une fiscalité qui serait différente.' Il ajoute qu'on pourrait très bien dire que dans certaines zones franches de la Ville d'Arlon on pourrait avoir une fiscalité immobilière qui ne soit plus basée sur le loyer brut, c'est-à-dire que lorsqu'on loue à des professionnels qui exercent une activité on est taxé sur un loyer brut, c'est-à-dire un loyer brut moins 40% de frais généraux qui nous donnent un loyer net, et ces 40% des frais généraux ne peuvent pas être supérieurs à une règle qui est compliquée et qui est 40% du revenu cadastral multiplié par un coefficient désigné par l'arrêté royal qui est d'environ de 4,50 pour l'instant. Il suggère donc une taxation moins importante sur les loyers qui sont affectés à une activité professionnelle dans des rues qui sont bien spécifiées, et il pense que cela pourrait être une aide intéressante. Il ajoute qu'on pourrait aussi imaginer une déductibilité des intérêts pour des

travaux qui seraient réalisés dans ces zones franches qui serait plus importante ou simplement limiter aux revenus immobiliers, ou encore des amortissements qui seraient plus importants. Il précise qu'ici ce n'est pas notre job, mais il pense que le Fédéral doit faire quelque chose et que la seule voie par laquelle il peut le faire c'est au niveau de la fiscalité. Il pense que les propriétaires, s'ils veulent bénéficier de certains avantages, doivent faire des choses, et on pourrait leur dire que les loyers ne doivent pas non plus être prohibitifs, comme parfois on serait tentés de le croire, alors que cela va beaucoup mieux dans les zones difficiles que nous avons à Arlon aujourd'hui. Il croit que les locataires doivent faire un effort aussi et qu'ils le font, et que nos commerçants à Arlon font ce qu'ils peuvent pour essayer de faire en sorte que leur commerce fonctionne bien. Tout cela c'était pour le niveau Fédéral. Pour la Région, elle le fait avec CREASHOP, il dit qu'il ne reviendra pas sur les détails car il l'a expliqué la dernière fois : CREASHOP c'est un montant de 60% de l'investissement limité à 6.000 euros avec un périmètre qui a du être défini. Il dit que pour délimiter ce périmètre, au début ils se disaient qu'ils allaient mettre l'ensemble des gestions de centre-ville, et que finalement non car la demande de CREASHOP est vraiment d'aller de manière beaucoup plus précise dans des endroits précis, dans des rues précises. Il remercie Marielle FLAMANG et Marianne STEVART d'avoir travaillé sur ce dossier et d'avoir rentré dans les temps la réponse suite à l'appel à projets. Il signale que les actions prioritaires sont orientées dans la Grand-Rue, la rue du Marché au Beurre, Grand Place, rue de la Grand Place, la rue des Faubourgs et la Place Didier, et qu'il s'agit du projet que nous avons rentré à CREASHOP. Il ajoute qu'ils avaient promis de nous donner une réponse pour la fin du mois, mais avec ce qui se passe au niveau de la Région Wallonne, on verra bien, notre dossier est rentré et que nous attendons une réponse pour dans quelques jours, nous l'espérons. Il dit : 'Fédéral, Région, Province', et que la Province c'est très simple, c'est 20% de la prime communale, et ajoute qu'on peut donc directement aller au niveau de la prime communale. Il dit s'être posé la question de savoir quel est le rôle du pouvoir politique communal au niveau de son centre-ville historique. Il dit que premièrement, c'est la sécurité dans nos rues que nous devons assurer et il croit que nous le faisons, car il voit qu'un peu partout en province de Luxembourg les communes en viennent à ce que nous avons décidé en début de législature, c'est-à-dire à mettre des caméras de surveillance. Il pense que cela a un effet tout-à-fait positif. Deuxièmement il dit que notre responsabilité réside aussi dans l'aménagement de l'espace public, et il énumère ce que nous avons fait dans l'hyper centre qui est la Grand-Rue : pour les parkings la réflexion est en cours, le schéma de développement commercial c'est en cours aussi, l'achat de cellules vides pour dynamiser le centre-ville c'est fait, pour le fleurissement il constate que tout le monde les félicite et en profite pour dire bravo à toute l'équipe pour ce qui est afin d'attirer le chaland en ville, les chèques commerce c'est fait, les taxes sur les immeubles inoccupés, il a posé la question à Monsieur LECOCQ et on est au maximum de ce qu'on peut imposer, c'est donc fait, les travaux dans le piétonnier c'est fait, la demi-heure gratuite pour nos commerçants c'est fait. Les commerçants pouvant demander le stationnement à la place de leur client, il s'agissait d'une demande importante où ils avaient réfléchi avec des jetons, c'est fait et c'est tout récent d'aujourd'hui car on peut avec son Smartphone aller chez son commerçant qui peut vous enregistrer avec la plaque de voiture, il paye pour vous une heure, avec une demi-heure gratuite à Arlon c'est 50 centimes et le commerçant peut donc payer avec son ordinateur une heure à son client et ça lui coûte 50 centimes, les commerçants l'avaient demandé et nous l'avons fait dit-il. Troisièmement, pour les obligations des pouvoirs publics, c'est l'animation, amener les gens en centre-ville, et il précise que c'est notre job aussi. Il croit qu'avec la Gestion centre-ville et sa Présidente Anne-Catherine, on ne peut pas dire que de ce côté-là ça ne bouge pas, il suffit de voir ce que l'on a fait avec l'inauguration du piétonnier, et il y a encore deux propositions sur la table aujourd'hui' l'été au Parc' et 'le Musical été' , s'il n'y a pas une ville dans laquelle il y a un dynamisme à ce niveau-là il ne sait pas où il faut aller. Il parle encore du Palais et de son attractivité culturelle avec plusieurs milliers de personnes par an, ce qui est fondamental car on sait que le Collège a encore des projets très ambitieux pour ce qui va se passer à côté du Palais à l'Hôtel du Nord. Il parle aussi du marché du centre ville qui

apporte beaucoup de succès surtout pour la période estivale que nous avons connue et que nous allons encore faire connaître dans les jours qui viennent. Il aborde ensuite le dernier et quatrième point qui est 'est-ce qu'on va encore sortir de l'argent pour nos commerçants ?', il précise que nous allons accepter de mettre un montant de 3.000 euros pour les primes commerces, mais qu'on voudrait encore avoir quelques réflexions à ce sujet parce que simplement pour donner de l'argent comme cela il faut un règlement. Il dit qu'ils en ont parlé la dernière fois avec des exclusions auxquelles nous devons encore réfléchir. Il dit que nous avons encore d'autres questions : 'est-ce que cette prime communale on doit la lier à CREASHOP pour que les commerçants aient plus facile, ce serait plus facile de leur dire qu'ils rentrent leur dossier CREASHOP en même temps que leur dossier communal et en même temps qu'une prime provinciale. Il se pose plusieurs questions : 'Puisque CREASHOP c'est quelques rues, est-ce que la prime communale ce n'est pas un peu plus large ?' 'C'est pas la totalité du périmètre de gestion au centre ville ?' ' Est-ce que ce périmètre d'implantation est le même ?', 'Est-ce qu'il faut lier les primes l'une à l'autre ?', il rappelle que pour CREASHOP on va avoir la réponse dans quelques jours et il espère que ce sera le cas avec la crise politique que nous connaissons. Il parle aussi du type de commerce pouvant bénéficier de la prime commerciale, et dit qu'il faudra voir si ce seront les mêmes exclusions chez CREASHOP que dans les primes communales. Il propose de créer une Commission afin de ne pas se disputer sur ce projet qui est important. Il ajoute que cette Commission pourrait être composée de 2 MR, de 2 CDH, 2 PS et un ECOLO afin qu'on puisse réfléchir ensembles à proposer un texte qui soit le plus consensuel possible et que si nous ne sommes pas d'accord au sein de la Commission, on reviendra et on votera au Conseil communal mais qu'il ne le souhaite pas. Il voudrait qu'on propose quelque chose d'unique pour montrer véritablement un ensemble du monde commercial que nous sommes tous, et pas seulement un parti ou l'autre derrière eux, afin de leur démontrer que nous avons tous envie de les aider sur les différents points qu'il vient d'expliquer. Il dit qu'en fonction de la date à laquelle il recevra une réponse du Gouvernement Wallon sur CREASHOP, ils fixeront une réunion et peut-être si c'est possible qu'ils pourraient faire un effet rétroactif pour ne pas pénaliser les personnes à partir du 1er juillet, de telle manière que si la Commission trouve une solution, on puisse venir présenter cela en août ou en septembre. Ainsi pour ceux qui seraient tentés d'investir à partir du 1er juillet, ils pourraient déjà bénéficier de la prime communale telle que nous la définirons au sein de cette Commission, et telle que cela repassera au conseil communal.

Monsieur GAUDRON ajoute que la Commission est un bon outil pour mettre en place ce genre de règlement de prime et signale que son groupe trouve cela idéal et va dans le même sens qu'eux.

Monsieur MAGNUS rappelle que l'on fixera la date après la réponse de CREA SHOP qui devrait arriver dans les jours qui viennent, et que si ce n'était pas le ca, ils attendront. Il demande aussi au Directeur général de noter l'effet rétroactif au 1er juillet 2017.

Monsieur SCHUSTER signale qu'ils ont reçu un petit folder concernant 'le musical été à Arlon', il trouve cela très bien et s'en réjouit. Ce qui l'étonne régulièrement à chaque saison estivale, c'est qu'il y a différents concerts qui sont disséminés dans la province, que tous ces concerts sont disséminés dans le nord de la province et qu'on ne descend jamais en-dessous de Libramont, sauf une fois à Saint-Martin, et qu'il y a aussi l'été musical dont la conférence inaugurale qui a lieu début juillet à Saint-Hubert. Il ajoute qu'il y a des concerts à Laroche, à Nassogne, même à Daverdisse, à Marche où il y en a plusieurs, et souhaite savoir comment se fait-il qu'il n'y en n'ait jamais dans le sud Luxembourg.

Monsieur MAGNUS répond que Monsieur SCHUSTER ne s'adresse pas aux bonnes personnes pour pouvoir lui répondre et dit qu'il note sa question pour chercher la réponse.

Monsieur SCHUSTER ajoute qu'il ne sait pas à quoi cela est dû et remercie qu'on cherche la réponse avec lui.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de marquer un accord sur le principe d'octroi d'une prime communale à l'occupation de cellules commerciales inoccupées et sur la constitution d'un groupe de travail afin d'en définir les modalités d'octroi.

15. ENVIRONNEMENT COMMUNAL : Projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales des projets de modification des Plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH) : Avis à émettre.

Monsieur BALON précise qu'il y a très peu de modifications pour eux et qu'on est dans le PASH qui n'évolue pas en ce qui concerne notre commune, à part à un tout petit endroit.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à ce projet de contenu du rapport d'incidences environnementales (RIE) sur les projets de modification des PASH.

16. FABRIQUES D'EGLISE : Eglise protestante Luthérienne – approbation du compte 2015.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

Les nouveaux montants du tableau ci-dessus ;

Le compte de l'Église Protestante Luthérienne d'Arlon pour l'exercice 2015 comme suit :

Recettes ordinaires totales	*4.674,11€*
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	*3.410,36€*
Recettes extraordinaires totales	*5.425,89€*
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	*0,00€*
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	*5.425,89€*
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	*9.466,82€*
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	*10.250,31€*
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	*0,00€*
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	*0,00€*
Recettes totales	***10.100,00€***
Dépenses totales	***19.717,13€***
Résultat comptable MALI	***-9.617,13€***

17. FABRIQUES D'EGLISE : Eglise protestante Luthérienne – approbation du budget 2017.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

- *Les nouveaux montants modifiés ;*
- *d'arrêter le budget 2017* ***de l'Église Protestante Luthérienne d'Arlon comme suit:***

Recettes ordinaires totales	*58.547,12€*
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	*20.767,92€*
Recettes extraordinaires totales	*0€*
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	*0€*
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	*0€*

Dépenses ordinaires du chapitre I totales	*10.620€*
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	*21.280€*
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	*9.617,13€*
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	*9.617,13€*
Recettes totales	***58.547,12€***
Dépenses totales	***41.517,13€***
Excédent	***17.029,99€***

- *Interventions communales ordinaire 2017 : 20.767,92€*
  Comme suit :
  Pour Arlon 68% : 14.122,27€
  Pour Habay 12% : 2.492,15€
  Pour Saint-Léger 8% : 1.661,43€
  Pour Martelange 6% : 1.246,07€
  Pour Attert 6% : 1.246,07€

18. ENSEIGNEMENT COMMUNAL : Ratification de la décision d'ouverture d'une classe dite d'été à l'Ecole Communale des Lilas à partir du 03.05.2017 suite à l'augmentation de la population scolaire maternelle, créant ainsi un demi-emploi jusqu'au 30.06.2017.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, ratifie la décision d'ouverture d'une classe dite d'été à l'Ecole Communale des Lilas à partir du 03.05.2017 suite à l'augmentation de la population scolaire maternelle, créant ainsi un demi-emploi jusqu'au 30.06.2017.

URGENCE : Modification du statut administratif : chapitre 10 : régime des congés : section 17bis – prestations réduites suite à un accident de travail.

****
L'urgence est décrétée pour ce point qui ne figurait pas à l'ordre du jour.
****

Madame NEUBERG explique l'insertion de l'article 8ter dans l'arrêté royal du 13 juillet 1970 relatif à la réparation en faveur de certains membres du personnel, des services ou établissements publics du secteur local, des dommages résultant des accidents de travail et des accidents survenus sur le chemin du travail. Elle dit qu'on intègre ce régime de congés pour prestations réduites suite à un accident de travail.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver l'urgence et d'approuver la délibération du Conseil du CPAS du 14 juin 2017 relative à la modification du statut administratif, chapitre 10 : régime des congés – section 17bis – prestations réduites suite à un accident de travail.

Monsieur MAGNUS souhaite qu'on aborde une question d'actualité et cède la parole à Monsieur SAINLEZ.

Monsieur SAINLEZ remercie Monsieur MAGNUS et dit qu'il s'agit de l'assemblée générale de VIVALIA qui a eu lieu la semaine dernière. Il ajoute qu'il a lu dans la lecture de la presse que les interventions des Arlonais commençaient à lasser et pense qu'il vaudrait mieux qu'à l'avenir ils se taisent dans les instances démocratiques de Vivalia, car sinon on va commencer à se faire taper dessus. Il dit avoir été perturbé par plusieurs choses, car l'ambiance était assez sensible vis-à-vis d'Arlon, comme sans doute à chaque fois, mais le fait qu'il y ait eu des applaudissements sur l'intervention envers des membres de l'assemblée générale Arlonais, cela révèle beaucoup de chose, et il trouve cela assez triste. Ce qui l'a profondément perturbé et dont il voulait partager avec l'assemblée du Conseil communal, c'est qu'en trois ans on ne parle pratiquement plus à Vivalia de « proxi-urgence », de « proxi- clinique » et de « proxi-hôpital ». C'était comme cela que le plan

Vivalia 2025 avait été vendu et ajoute que si on se rappelle bien les propos du docteur GILLET, on nous parlait de concepts révolutionnaires de proxi-urgences qui devaient être déposés auprès de la Ministre DE BLOCK pour homologation et auprès des Ministère wallons pour financement. Il dit que rien n'a été posé et que rien n'a été homologué et que donc rien ne se fera. Il ajoute que dans l'état actuel des choses, en l'hypothèse des trois sites qui fusionneraient en CHR HABAY, pour les trois sites existants on ne parle même plus d'hôpital, de polycliniques, de proxi-soins et proxi-urgences, et tout cela deux ans après la présentation du plan et huit ans avant son aboutissement. Il dit que le Directeur général de Vivalia a confirmé devant tout le monde que par exemple en termes de maternité d'Arlon, il n'y aura pas d'investissements pendant 8 ans. Il explique pour la phase transitoire, cela n'est écrit nul part, mais qu'on en a beaucoup parlé pendant les rapports d'activité 2014, 2015 etc. tant qu'il était nécessaire de vendre VIVALIA 2015, et que par contre aujourd'hui on en parle même plus. Il dit que cette phase-là est occultée complètement et il voulait partager cette constatation avec ses collègues du Conseil communal et du collège Arlonais. Il trouve cela profondément choquant, et au-delà du fait d'être Arlonais, Libramontois, Bastognard ou de toutes les villes de l'arrondissement du sud qui sont concernées par ce plan, il trouve cela scandaleux.

Monsieur MAGNUS est d'accord et dit qu'il y a de nouveau une assemblée générale des médecins dans quelques jours qui doit se prononcer sur certaines choses que leur propose le Directeur général, et il cède la parole à Monsieur MITRI.

Monsieur MITRI dit qu'il rejoint tout-à-fait la désolation de Monsieur SAINLEZ concernant l'ambiance à l'assemblée générale. Mais il souhaite le rassurer car ce n'est certainement pas pour cela qu'il faut arrêter notre action et notre persévérance dans l'opposition à leur projet. Il dit qu'on est habitué maintenant depuis 2013 lorsque le projet est sorti, à une forme d'opposition et ajoute que le Conseil d'administration qui est actuellement en place et qui nourrit l'assemblée générale est sourd à tout ce qui est comme évidence du fait qu'il s'agit d'un projet qui va à la catastrophe, surtout pour le sud de la province. Ils n'entendent plus aucun raisonnement productif, ni par rapport à tout ce qu'on a dit, que ce soit les différentes manifestations, que ce soit dans les différents événements, que ce soit ce que le collège a écrit etc. Il dit que c'est un obstacle et une opposition ferme à tous les arguments objectifs même reconnus au niveau du Ministère, par les spécialistes du Ministère, que ce projet peut ne pas tenir la route. Il ajoute que par rapport à nos population, et là nous devons à un certain moment communiquer tous ensembles aussi consensuellement, et devons admettre que notre population a été trompée, pas seulement nous les politiques, mais la population, car on leur a menti. Il dit que ce que Monsieur SAINLEZ a dit au sujet des proxi-urgences est juste, elles n'ont pas été réalisées comme un projet pilote à Virton comme promis et éventuellement à Arlon. Il dit que c'est la raison pour laquelle on a vendu au Bourgmestre de Virton qui était venu manifester avec nous, ce proxi-urgences pour lâcher cette alliance de CSL ARLON-Virton. Le Vice-président Vincent WAUTHOZ a clairement dit qu'ils ont dit cela pour rassurer la population. Il s'agit de quelque chose qui dépend du fédéral, et le fédéral n'a pas dans son agenda la programmation même du principe de base de ce proxi-urgences, car cela n'existe pas encore à ce jour. Les bourgmestres de l'ensemble de l'arrondissement ont écrit que ce principe de proxi-urgence est inconnu, qu'on ne connaît pas le contour jusqu'à présent et effectivement nous avons eu la réponse que cela n'existe pas. Face à cela, il dit que nous devons communiquer et ne certainement pas reculer dans notre opposition par rapport à ce projet, car il pense que ce projet est pour la population, et le fait que VIVALIA a menti à la population par rapport à ces espérances qu'il lui donnait sur la sécurité de prise en charge de santé, il y a vraiment ici un mensonge flagrant.

Monsieur MAGNUS informe que l'assemblée générale des médecins a lieu le 03 juillet et qu'ils vont voir comment cela se présente.

Monsieur MITRI pense que la position des médecins est certainement importante mais il pense au-delà de cela. Il ajoute que notre but est que tout le conseil ainsi que les 5 Bourgmestres des communes de l'arrondissement, adressent leurs propositions, documentées et argumentées sur le pourquoi à ce projet qui est de démantèlement des CSL.

Monsieur MAGNUS remercie pour cette communication.

Monsieur SCHUSTER pose une question, la même qu'il a posée l'année dernière, à propos des lits non justifiés, or le Directeur général adjoint de l'INAMI, Benoit COLLIN, était venu à la province et disait de commencer par supprimer les lits non justifiés qui pénalisaient l'institution. Il dit que l'année passée il a posé la question et qu'il n'a pas eu la réponse et que cette année-ci il a reposé la question, et qu'on lui a répondu qu'ils avaient augmenté, et que donc la pénalité est plus grande. Il dit que c'est ce qui explique en grande partie le déficit de l'IFAC. Et ajoute que ce déficit qui varie entre un million et deux millions, et qui va aller en s'accentuant, ce sera un déficit pendant dix ans puisqu'il y a les accords de Noël. Il dit que c'est plutôt l'accord du père Noël, pour l'IFAC puisqu'on renfloue ses caisses et qu'on prendra des mesures structurelles. Il ajoute qu'il n'a toujours pas de réponse et informe que de plus maintenant le Docteur ZEIPPEN qui était responsable du RCM est décédé. Il aborde une deuxième réflexion, car au moment de la fusion et de la création de Vivalia, il y avait plus de 1000 accouchements à la maternité d'Arlon et qu'à l'heure actuelle il y en a 150 en moins, alors que la population d'Arlon augmente chaque année d'environ 250 habitants, et parmi ces 250 habitants on ne va pas lui dire que les jeunes femmes sont stériles ou ménopausées. Il pense qu'il y a une fuite vers le Luxembourg, d'ailleurs le Docteur NEUBERG reconnaît que sa nièce de Vance est allée accoucher à Luxembourg, mais cela ils ne veulent pas l'admettre, sinon ils se font siffler. Il dit qu'ils ont eu droit pendant une heure et demi à toutes les explications de tous les directeurs généraux, adjoints etc. et qu'on leur parlera bientôt des petites cuillères à acheter aux malades diabétiques mais qu'on ne leur parlera pas de l'essentiel.

Monsieur MAGNUS suggère qu'on attende avec beaucoup de curiosité et d'intérêt la prochaine assemblée générale des médecins, qu'on regarde comment cela se présentera, et qu'on en reparlera ensuite.

+ + +

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président lève celle-ci à 21 heures et 45 minutes.

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général, *Le Bourgmestre-Président,*

Ph. DEFRANCE *V. MAGNUS*